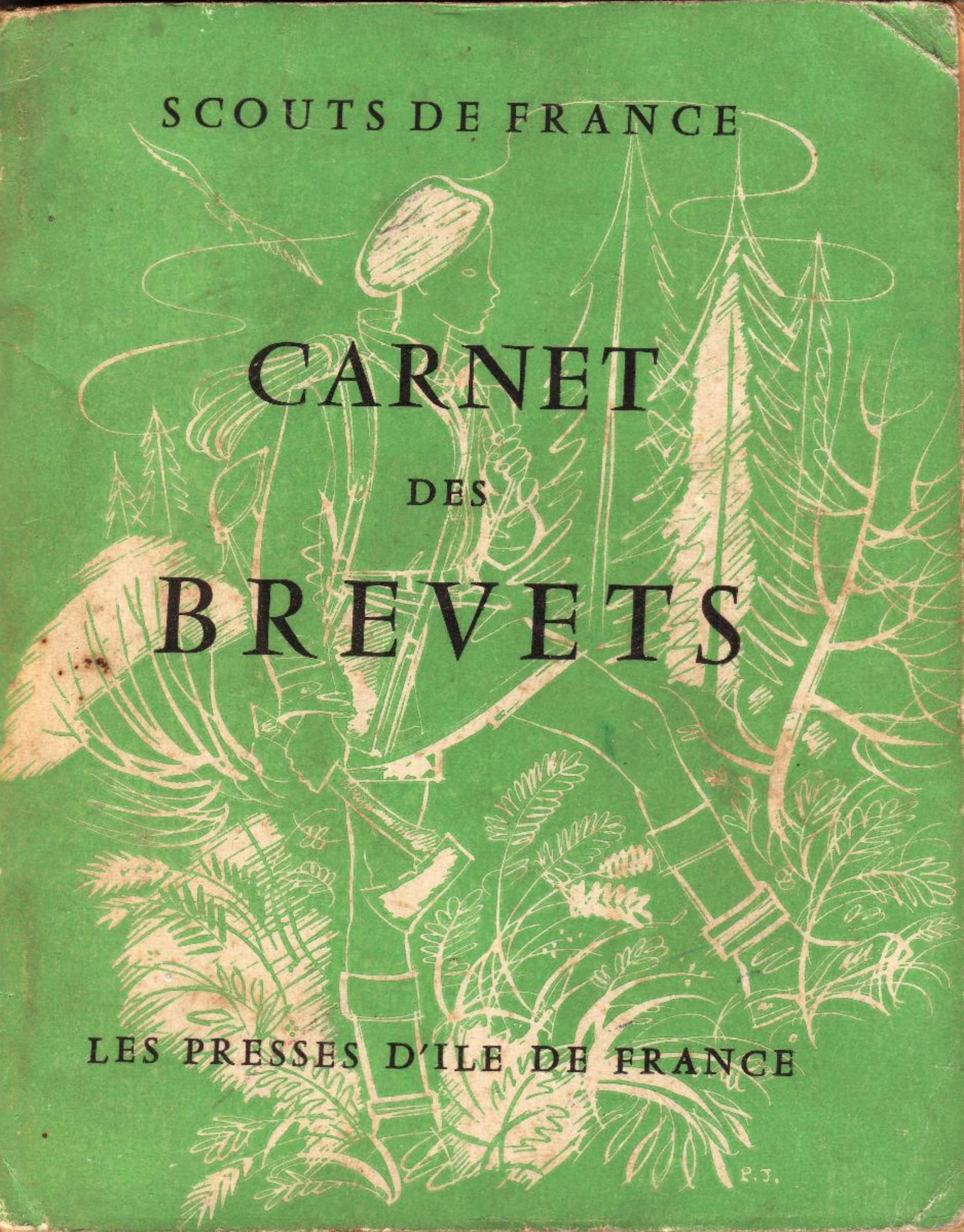


SCOUTS DE FRANCE



CARNET
DES
BREVETS

LES PRESSES D'ILE DE FRANCE

COLLECTION DES SCOUTS DE FRANCE

**CARNET
DES
BREVETS**

1952

LES PRESSES D'ILE DE FRANCE

LISTE DES BREVETS SCOUTS DE FRANCE

| | | | |
|---|----|-------------------------------|----|
| <i>Brevets d'Ingéniosité.</i> | | | |
| Aéro-modeliste..... | 8 | Maître d'armes..... | 44 |
| Aide-radio | 9 | Nageur | 45 |
| Artisan | 10 | Parachutiste | 46 |
| Artiste | 12 | Pilote de planeur..... | 47 |
| Cinéaste | 13 | Self défense..... | 48 |
| Eleveur..... | 14 | Tireur | 49 |
| Horticulteur | 15 | <i>Brevets de Services.</i> | |
| Mécanicien-dépanneur..... | 16 | Agent de liaison..... | 52 |
| Monteur-électricien..... | 17 | Interprète..... | 53 |
| Motocycliste | 18 | Meneur de jeu..... | 54 |
| Opérateur-radio | 19 | Moniteur Arbitre..... | 55 |
| Reporter Photographe..... | 20 | Sauveteur..... | 56 |
| Téléphoniste | 21 | Secouriste croix-rouge..... | 57 |
| <i>Brevets d'exploration et de Woodcraft.</i> | | <i>Brevets Missionnaires.</i> | |
| Batelier..... | 24 | Acolyte | 60 |
| Campeur | 25 | Catéchiste | 61 |
| Cuisinier | 26 | Evangeliste | 62 |
| Explorateur | 27 | Fils de l'Eglise..... | 63 |
| Explorateur nautique..... | 28 | <i>Brevets Raiders.</i> | |
| Familier de la nature..... | 29 | Sportif | 69 |
| Forestier-Botaniste | 30 | Woodcraft..... | 70 |
| Guetteur | 31 | Conducteur mécanicien..... | 71 |
| Navigateur-Météo | 32 | Missionnaire..... | 72 |
| Observateur topographe..... | 33 | Services Publics..... | 73 |
| Pionnier | 34 | <i>Brevets Scouts marins.</i> | |
| Pontonier | 35 | Charpentier Naval..... | 77 |
| Prospecteur..... | 36 | Familier de la mer..... | 78 |
| Traqueur | 37 | Gabier | 79 |
| <i>Brevets sportifs.</i> | | Mécanicien naval..... | 80 |
| Athlète | 40 | Pilote | 81 |
| Cavalier..... | 41 | Timonier | 82 |
| Eclaireur de montagne..... | 42 | Voilier | 83 |
| Eclaireur Skieur..... | 43 | Patron..... | 84 |

VOICI le nouveau Carnet des Brevets Scouts de France.
Il a été étudié en fonction de vos possibilités
actuelles et vous pourrez l'utiliser de trois façons :

1^o Pour votre plaisir personnel.

En choisissant les techniques qui vous plaisent ou celles qui vous sont utiles. Si l'on vous adresse fréquemment des critiques sur votre gaucherie, exercez-vous avec les brevets d'ingéniosité et, sans nul doute, vous vaincrez cette déficience qui provient, la plupart du temps, de votre timidité. Si vous aimez l'éducation physique, ou la radio, poussez vos études plus à fond, autrement qu'en amateurs, et peut-être vous découvrirez-vous une vocation de moniteur ou d'officier radio.

Les brevets ont une véritable valeur de préparation à la vie. Ils peuvent être entrepris indépendamment des épreuves de classe et sans ordre, ils vous aideront toujours à devenir meilleurs scouts, parce que plus utiles.

2^o Pour préparer la 1^{re} Classe.

Certains d'entre vous ont l'occasion de travailler seuls, d'autres n'aiment pas toucher une technique sans l'approfondir, d'autres enfin, malgré la multiplicité des épreuves de classe préféreront le système des brevets. Tous ceux-là trouveront dans le nouveau système des badges la possibilité d'acquérir en même temps première classe et spécialités, par un système d'équivalence (certains brevets donnant droit aux épreuves correspondantes de 1^{re} classe).

3^o Pour conquérir le béret vert.

Sans restreindre nullement les exigences des Raiders, il convient, après les premières années d'expérience, de développer nos techniques et d'élargir nos programmes. Vous trouverez ici la possibilité d'entreprendre, en Haute-Patrouille ou individuellement, la progression Raider.

Avec Marcel LECLERC, qui a travaillé la révision des brevets, nous vous souhaitons bon travail et bonne chance.

Le C. N. E.

Brevets d'Ingéniosité



Les Pionniers savent toujours plusieurs métiers.

B. P.

AÉRO-MODÉLISTE

Faire effectuer trois vols d'une durée d'une minute, temps minimum, à un modèle dans 2 classes au choix (avion caoutchouc, planeur, motomodèle).

Les appareils devront être construits en partant d'un plan sans utiliser les boîtes toutes préparées du commerce. Ils doivent, en outre, être conformes aux caractéristiques suivantes :

Dimensions : surface maximum 15 dm².

Charges : Minimum 12 grs. au M² de surface totale (aile et empennage), maximum 50 grs.

Maitre-couple : avions à section totale 80.
planeurs à section totale 100.

Cylindrée ; maximum des moteurs mécaniques 10 cc.

Départ avion : départ du vol, l'appareil reposant sur 3 points est abandonné sans aucune poussée.

Planeur : lancement à la main ou au cable d'une longueur de 100 m. maximum.



Le brevet modéliste N° 1 de l'Aéro-Club de France remplace ces épreuves.

AIDE-RADIO

1^o Principe d'utilisation d'un poste émetteur-récepteur de campagne (rôle des organes apparents, influence de la situation du poste sur la propagation, etc...).

2^o Connaître les règles de trafic en radio-téléphonie.

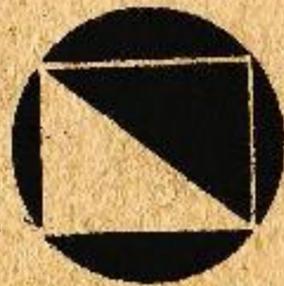
3^o Construire soi-même un oscillateur à note musicale pour étude du morse au casque ou haut-parleur.

4^o Sur cet appareil, émettre et recevoir un message en clair à la vitesse de 6 mots (5 lettres en moyenne) à la minute. (Alphabet complet, chiffres, ponctuation usuelle et **SIGNAUX DE SERVICE**).

Dans ces deux dernières épreuves, les appareils du type « buzzer » ou vibreur sont absolument proscrits.

5^o Mise en service et utilisation d'un poste émetteur-récepteur de campagne en radiophonie.

Cette épreuve doit être exclusivement pratique et ne comporte aucune partie ORALE THÉORIQUE.



ARTISAN

Ce brevet s'applique indifféremment à des aptitudes du travail du bois ou de la terre, ou du fer, ou du cuir, etc... Il remplace les anciens brevets d'architecte, artisan d'art, cordonnier, maçon, menuisier, métallurgiste, peintre, tailleur, tisserand, typographe.

Pour obtenir ce nouveau brevet, dans la *spécialité choisie*, il convient de :

1° Posséder l'outillage et les instruments essentiels, en connaître le nom et l'utilisation : démonstration devant un spécialiste qui s'assurera en même temps, le cas échéant, de la connaissance des machines-outils.

2° Connaître l'entretien de ce matériel et l'avoir groupé (panneau, caisse ou tiroirs). Etre fidèle à cet entretien.

3° Connaître les différents stades et modes de fabrication, les variations suivant les régions et les pays, ainsi que l'historique de la spécialité choisie.

4° Avoir visité un chantier ou une usine concernant la spécialité travaillée et en avoir fait un compte-rendu valable (oral ou écrit).

5° Avoir participé activement à l'aménagement de sa base ou de sa résidence.

6° Faire une maquette qui servira ensuite à l'exécution d'un chef-d'œuvre reconnu comme satisfaisant par un spécialiste.

* * *

Nous donnons, ci-dessous, la liste des spécialités valables pour ce Brevet en proposant pour chacun un *exemple* de chef-d'œuvre.



Métallurgiste.



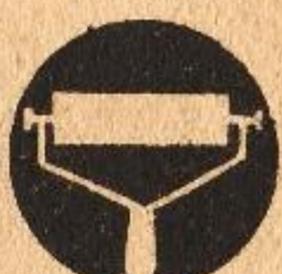
Peintre.



Tailleur.



Tisserand.



Imprimeur.

Architecte : Réaliser une petite construction (mur, abri pour volaille) dont on aura établi au préalable à une échelle donnée, le plan coté, la coupe, l'élévation, le devis, les prévisions de matériaux et le planning.

Cordonnier-sellier : s'être fabriqué une paire de sandales de cuir ayant résisté durant tout un grand camp.

Maçon : Fabriquer une cheminée dans le coin de troupe.

Menuisier-ébéniste : Avoir conçu et fabriqué un petit meuble.

Métallurgiste-forgeron : Avoir fabriqué 3 objets usuels — (outils, haches, enseignes...).

Mouleur-fondeur : Fabriquer un moule et y couler une pièce (avec noyau).

Peintre : Nettoyer et repeindre une pièce d'appartement.

Plombier-soudeur : Installer une canalisation.

Potier : Exécuter les santons d'une crèche ou les tasses d'un service à café rustique.

Relieur : Relier une année de Scout ou le Missel de l'Autel de camp.

Tailleur : Confectionner un short ou une tenue de raid.

Tisserand : Tisser un matelas de paille, résistant à tout un grand camp ou un toit de chaume pour une hutte.

Typographe-imprimeur : « sortir » un journal mensuel de troupe ou de patrouille durant une année.

Vannier : Fabriquer un panier.

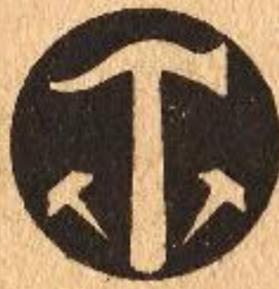
L'Éclaireur qui passe ce brevet peut porter l'insigne de la ou des spécialités qu'il a choisies ; en attendant qu'un seul insigne, valable pour toutes les spécialités, soit édité.



Architecte.



Potier.



Cordonnier.



Maçon.



Menuisier.

ARTISTE

Ce brevet s'applique aux diverses aptitudes artistiques manuelles.

Pour obtenir ce brevet dans la spécialité choisie, il convient de :

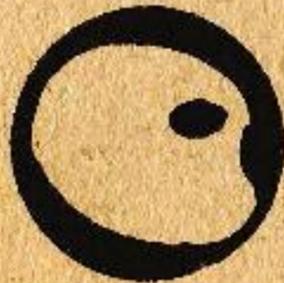
- 1^o posséder l'outillage et les instruments essentiels.
- 2^o entretenir ce matériel.
- 3^o connaître l'évolution et l'histoire sommaire de la spécialité choisie.
- 4^o avoir participé activement à la décoration ou à l'aménagement de sa base ou de sa résidence.
- 5^o réaliser un chef-d'œuvre dans la spécialité choisie, exemples :

Illustration : illustrer d'imagination un récit (4 à 6 illustrations) en faire la mise en page.

Dessin d'art : présenter un carnet ou un album d'une trentaine de croquis au trait (animaux, personnages, paysages) exécutés d'après nature.

Décoration : présenter 3 dessins achevés en couleur — (personnages, paysages, monuments) et un dessin d'au moins 1 m² — (frise, affiche, panneau).

Sculpture-maquette : présenter trois réalisations personnelles sculptées ou modelées au choix parmi les suivantes : figurine, masque, marionnettes, crèche, vitrine, jeux d'enfants, fanion, etc... Utiliser au choix : terre glaise, plâtre, bois, pâte à papier, carton, céramique, vitraux, pyrogravure, etc...



CINÉASTE

1^o savoir se servir d'une caméra 8 mm., 9,5 mm. ou 16 mm. Savoir se servir d'un appareil de projections.

2^o comme pour le brevet reporter-photographe.

3^o comme pour le brevet reporter-photographe.

4^o le chef de troupe ayant fixé un sujet de film, prendre un court métrage et le présenter une fois développé, en même temps qu'un autre film (sujet au choix) qui aura pu être tourné auparavant.

Les sujets choisis pourront être, par exemple, la vie de la patrouille, ou le camp, l'entraînement sauvetage où tout autre sujet pris en dehors de la vie scoute.



J'espère qu'avant longtemps, nous pourrons avoir nos propres séances de cinéma, dans les clubs scouts.

B. P.

ÉLEVEUR

Ce brevet remplace les anciens brevets d'éleveur et d'apiculteur, sanctionne des compétences réelles soit dans l'élevage des animaux de basse-cour, soit en apiculture. Spécialement indiqué pour les patrouilles libres rurales, il demande non seulement des connaissances, mais aussi et surtout des résultats pratiques.

Il comporte deux options :

1^o animaux de basse-cour :

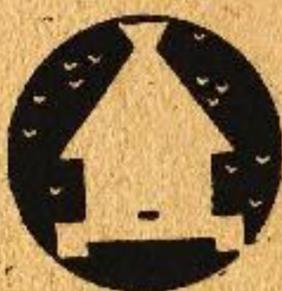
- élever des lapins ou de la volaille.
- faire soi-même l'installation nécessaire à cet élevage.

ou :

2^o apiculture :

- faire l'élevage complet d'une ruche.
- savoir utiliser les ruches à hausses et à rayons mobiles, préparer les cadres, enfumer une ruche, récolter le miel et la cire.
- connaître les principaux animaux nuisibles aux abeilles (sphinx, taigne, larve de cire etc...) et les combattre.

L'Éclaireur qui passe ce brevet peut porter l'insigne de la ou des spécialités qu'il a choisies, en attendant qu'un seul insigne valable pour les deux spécialités soit édité.



Apiculteur.



Éleveur.

HORTICULTEUR

Ce brevet qui remplace l'ancien brevet de jardinier sanctionne des compétences réelles soit en jardinage, soit en arboriculture. Spécialement indiqué pour les Patrouilles Libres rurales, il demande non seulement des connaissances mais aussi et surtout des résultats pratiques.

Il comporte deux options :

1^o Jardinage :

- préparer un terrain et y faire croître avec succès sur une surface d'au moins 10 m², 8 espèces de légumes ou de fleurs.
- repiquer des plants.
- protéger son jardin contre les animaux nuisibles.

ou :

2^o Arboriculture :

- faire une greffe.
- soigner deux espèces au moins d'arbres fruitiers.
- établir des espaliers, tailler, poser des tuteurs.
- récolter des fruits, savoir les conserver et les expédier.



MÉCANICIEN-DÉPANNEUR

1° Dessiner d'après nature une pièce principale d'un moteur à explosion — (bielle — vilebrequin).

2° Expliquer le fonctionnement des différents organes d'une automobile et la marche d'un moteur à 2 temps, à 4 temps.

3° Donner les caractéristiques générales de 4 véhicules automobiles français (auto, camion, tracteur, moto).

4° Savoir trouver les différentes pannes classiques et y remédier :

- a) manque de compression
- b) manque d'alimentation
- c) manque d'allumage.

5° Régler les phares d'un véhicule automobile.

6° Savoir vérifier les conditions de départ d'un véhicule (eau, huile, freins, essence, batterie).

7° Mettre en marche un véhicule automobile (moto, auto, camion, tracteur).

8° Avoir une trousse à outils : (clés, tournevis, raccords directs de 6, 8, 10, fil électrique, lampe témoin, pince).



MONTEUR-ÉLECTRICIEN

1° localiser et réparer une rupture de fil ou un court-circuit sur une canalisation de 110 ou 220 volts.

2° participer à l'installation électrique de la base ou réaliser celle de sa chambre.

3° Installer une sonnerie électrique ou un appareil avertisseur ou une installation complète avec va et vient.

4° dépanner un appareil électrique ménager tel que réchaud, allumoir, fer électrique.

5° monter et utiliser un appareil électrique tel que : projecteur, train électrique, carte électrique, générateur éolien ou à chute d'eau, interrupteur automatique, etc...

6° connaître les dangers des installations électriques, les précautions à prendre et les soins à donner aux électrocutés.



Une petite étincelle fait marcher la machine ; pourquoi un jeune garçon ne ferait-il pas de grandes choses ?

B. P.

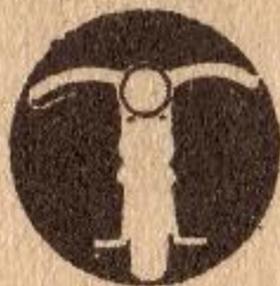
MOTOCYCLISTE

- 1° Nettoyer et vérifier une motocyclette (100 cm³ de cylindrée au moins).
- 2° Epreuve de régularité : effectuer un parcours de 100 km en 4 heures.
1/2 heure de tolérance avant ou après l'heure.
- 3° Connaître et appliquer le code de la route.
- 4° Savoir déceler une panne courante et y remédier.
Réparer une crevaison, changer un pneu.
Réparer la chaîne.
Nettoyer ou changer les bougies.
Démonter et nettoyer le carburateur.
Régler les freins, les phares, les cables.

La motocyclette utilisée pour ces épreuves doit obligatoirement être assurée.

Pour les garçons de moins de 16 ans, les épreuves doivent être passées avec une moto dont la cylindrée ne doit pas être supérieure à 125 cm³.

Le permis de moto remplace toutes ces épreuves.



OPÉRATEUR-RADIO

1° avoir le brevet d'aide-radio.

2° description des organes des parties constitutives d'un poste émetteur piloté et modulé et d'un poste récepteur :

a) détection à réaction

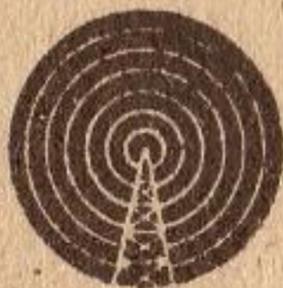
b) superhétérodine.

3° connaissance des règles de trafic en radiotéléphonie et radiotélégraphie. — Groupes usuels du Code Q.

4° présenter un poste récepteur portatif à lampes, conçu et réalisé par le candidat.

5° émettre et recevoir dans les mêmes conditions que pour le brevet d'Aide-Radio un message en clair et un autre en chiffré (groupes de 5 lettres, chiffres ou signes) à la vitesse de 10 mots à la minute.

6° exploration réelle d'un réseau radio de campagne d'au moins 3 postes dont le poste du candidat devra servir de poste pilote.



REPORTER-PHOTOGRAPHE

1° connaître les différentes parties d'un appareil photographique (diaphragme, objectif, obturateur), et expliquer leur rôle. Savoir se servir des filtres de couleur et des différentes sortes de pellicules.

2° connaître et appliquer les différentes lois de la photographie ; choix du sujet, points et angle de vue, éclairage, effets spéciaux (contre-jour, sujets en mouvement, ombre...).

3° savoir faire un bain classique d'après des produits chimiques purs :

a) de révélateur ; b) de fixage.

4° utilisant ces compétences, prendre, développer et tirer soi-même un certain nombre de clichés et en composer un album à soumettre au chef de troupe qui, le jugeant satisfaisant, le fera suivre à la phototèque de SCOUT. Cet album peut comporter au choix :

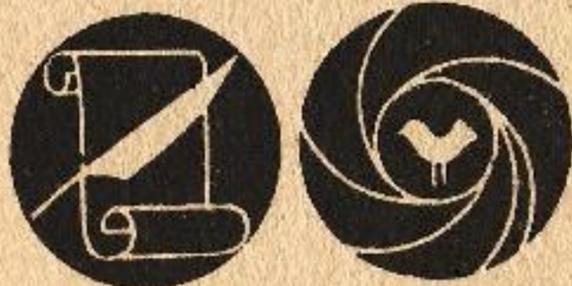
— soit 3 portraits, 3 paysages, 3 instantanés ou groupes en action, un intérieur, un contre-jour, une photo de nuit.

— soit un reportage photographique d'une douzaine de vues sur un sujet fixé par le C. T., usine, ville, sport...

— soit la présentation photographique de la patrouille (les scouts, fonction de chacun, la patrouille à l'action, le matériel de patrouille) en une douzaine de vues également.

Cet album comprendrait également une légende pour chaque photo et les noms, adresse et unité scoute de l'auteur.

5° contribuer efficacement à rendre vivant les comptes-rendus de camp en fournissant des clichés intéressants sur la vie de l'unité.



Chroniqueur. Photographe.

L'Eclaireur qui passe ce brevet peut porter au choix, suivant ses compétences dominantes, les insignes actuels de chroniqueur ou de photographe, en attendant que le seul insigne valable pour ce brevet soit édité.

TÉLÉPHONISTE

1^o connaître par cœur le schéma d'un poste téléphonique de campagne (au choix du candidat) et d'un tableau à monocorde (batterie locale). Expliquer le rôle de chacun des organes de ces appareils.

2^o déceler et relever un dérangement simple sur ce poste ou sur ce tableau.

3^o diriger le montage et le démontage d'un petit réseau d'au moins 4 postes.

On insistera particulièrement sur la pose correcte des lignes aériennes et l'état du matériel après démontage et sur la rapidité de ces opérations.

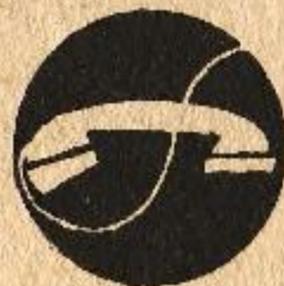
4^o relever un dérangement simple (boucle, terre, ouverture) sur une ligne téléphonique.

5^o exécuter une épissure ordinaire et une épissure soudée (au fer électrique) sur un câble téléphonique de campagne.

6^o tenir sans hésitation ni erreur le poste opérateur et utiliser effectivement les règles d'exploitation.

7^o monter à un poteau en bois à l'aide de « griffes à grimper ».

8^o savoir parfaitement téléphoner (communication urbaine et inter-urbaine) à partir d'un poste téléphonique public ou d'abonné, (usage correct, règles d'utilisation). — Dans un réseau manuel à batterie centrale ou à batterie locale. — Dans un réseau desservi par un autocommutateur urbain ou par un autocommutateur rural (taxiphone ou postes à prépaiement).



Brevets d'Exploration et de Woodcraft



Le vrai Sport, la vie d'aventure.

B. P.

BATELIER

1^o nage libre : 150 mètres.
nage sous l'eau : 5 mètres.
Plonger de 2 mètres de haut.

2^o présenter une embarcation parée pour un raid nautique, tous moyens de sécurité à bord.

Exécuter une manœuvre simple prouvant que l'on sait manier l'engin.

3^o exécuter un raid nautique de 30 kms. sans toucher terre, en emportant son matériel individuel, mis préalablement à l'abri de l'eau.

Ce raid peut s'exécuter soit :

a) en kayak, seul, mais avec des camarades répartis aux différents points de passage.

b) en embarcation (canot, canoë, barque, plate, canot pneumatique, etc...) avec 4 camarades maximum sachant bien nager.

4^o fabriquer un radeau de secours — (en rondins, bidons, chambres à air, etc...) capable de transporter 4 scouts et leur matériel individuel.

5^o dresser une carte au 10.000^o d'un cours d'eau exploré seul ou en patrouille en signalant :

la profondeur, la nature du fond, la nature des rives, le niveau des hautes eaux, les gués, passerelles, ponts, bacs, barrages, épaves, rapides et la façon de les aborder.



CAMPEUR

- 1° avoir campé 30 nuits, non nécessairement consécutives.
- 2° avoir couché 2 nuits à la belle étoile.
- 3° par tous les temps, de jour et de nuit, être capable de monter correctement une tente et de faire la cuisine.
- 4° réaliser seul ou avec un camarade un camp « sauvage » de 24 h. avec équipement réduit (couvertures, haches, couteau, toile de tente individuelle) et pour provisions : viande ou œufs, pommes de terre, farine, thé, sel et sucre.
- 5° avoir participé à un camp volant de 3 jours sur 30 kms.
- 6° au choix :
 - monter une hutte et y coucher.
 - monter une cabane et y coucher.
 - fabriquer un igloo et y coucher.
- 7° être reconnu par la Cour d'Honneur comme un campeur correct et respectueux du bien d'autrui.

* * *

Le raid individuel type Raider n'est pas obligatoire, il est cependant le couronnement idéal d'un brevet de campeur.



CUISINIER

1^o installer une cuisine de patrouille modèle comprenant 1 feu surélevé, un four et deux foyers, en utilisant des matériaux naturels trouvés sur place.

2^o diriger la cuisine de sa patrouille pendant un camp d'au moins 5 jours. Prévoir l'intendance. Tenir les comptes sans déficit. Etablir les menus. S'organiser pour que les repas soient variés, équilibrés, servis à l'heure. Présenter les plats avec goût. Tenir la cuisine et le matériel en parfait état de propreté.

3^o purifier l'eau. Reconnaître l'état de fraîcheur d'une boîte de conserve, la qualité d'un morceau de viande, d'un poisson.

4^o faire le pain de la patrouille pour une journée.

5^o cuisiner un repas trappeur (sans matériel).

6^o au choix ; confectionner pour sa patrouille :

a) un gâteau (galette, tarte, biscuit, quatre-quart, etc...)

b) un plat de volaille ou de poisson.

c) une crème.

d) une sauce.

e) un plat original (méchoui, couscous, bouillabaisse, etc...).



C'est au déjeuner qu'on juge le cuisinier.

B. P.

EXPLORATEUR

1° faire seul ou à deux une exploration de 4 jours dans une région inconnue en campant ou en bivouaquant et en préparant sa nourriture. Cette exploration comprendra un itinéraire de 70 kms. à pied ou 50 kms. en canot ou 200 kms. à bicyclette. En montagne, la distance sera proportionnée aux différences d'altitude.

2° ce voyage doit être soigneusement préparé par le candidat à l'aide de la carte et le projet soumis au chef de troupe.

3° il sera l'objet d'un compte-rendu fait sous forme de carnet de bord comprenant relevés d'itinéraires intéressants, croquis, collections, traces, empreintes, plans, photos (film si possible) etc...



Explorateur.

Explorateur
d'outre-mer.

L'insigne du brevet d'explorateur d'outre-mer peut être porté par l'Éclaireur qui aura fait une exploration dans un pays d'outre-mer.

EXPLORATEUR NAUTIQUE

1^o avoir effectué l'exploration complète d'un petit cours d'eau ou d'une partie d'un fleuve, ou d'un secteur marin en observant le sol, la flore, la faune, etc... En rapporter un compte-rendu avec photos, croquis, etc...

2^o avoir participé avec succès à deux affûts au bord sur ou sous l'eau, dont un de nuit. Dans les deux premiers cas, en rapporter notes et croquis.

3^o installer un aquarium simple. L'avoir rempli des produits de sa récolte (herbes, animaux aquatiques, poissons, batraciens, ...) Avoir élevé ces animaux pendant au moins trois mois.

4^o d'après l'observation directe, avoir dressé la fiche d'observation de 10 animaux aquatiques ou marins, (animaux, oiseaux, insectes, batraciens, etc...) et de 10 plantes aquatiques.

5^o se nourrir pendant 24 heures principalement du produit de sa pêche.

6^o participer à un service public, choisi parmi les suivants :

- nettoyage.
- lâchers d'alevins.
- pêche d'un étang.
- aide à un laboratoire maritime.

ou tout autre service choisi par le garçon et accepté par la Maîtrise Nationale Nature. (Houlottes).



FAMILIER DE LA NATURE

1^o avoir constitué un carnet d'observations (notes, croquis, photos) en 6 mois d'observations personnelles régulières et suffisamment fréquentes, faites en un lieu déterminé (de préférence, un étang, les alentours d'une source, une clairière, un coin de rivière, à la rigueur un jardin ou un champ). Ces observations peuvent être limitées à un objet vivant déterminé : oiseaux, ou une espèce d'oiseaux, d'insectes, etc...

2^o avoir passé une épreuve au choix dans chacun des cinq brevets suivants :

- navigateur-météo.
- explorateur-nautique.
- forestier-botaniste.
- traqueur.
- prospecteur.



*En observant continuellement les animaux en liberté,
on en vient à les aimer trop pour penser à les tuer.*

B. P.

FORESTIER-BOTANISTE

1^o d'après l'observation directe, établir la fiche d'observation d'au moins 15 arbres et 20 plantes sauvages ou cultivées dans la région, en les suivant durant un cycle complet de végétation.

2^o donner de la végétation de sa région une représentation exacte sous forme d'une carte botanique simple à grande échelle, échantillons à l'appui.

3^o au choix :

— utiliser pour son alimentation au moins 3 plats nature ramassés par soi-même.

— vivre pendant 24 heures, seul, ou avec un camarade, dans la nature, en se débrouillant par ses propres moyens pour se nourrir sur le terrain.

4^o avoir assuré un service public choisi parmi les suivants :

— service en forêt : reboisement ; pépinière ; dégagement des plantations ; lutte contre les incendies.

— observations climatologiques.

— récolte et don de plantes médicinales.

— aide à exposition pour le public (ex. champignons).

ou tout autre service choisi par le garçon et accepté par la Maîtrise Nationale Nature. (Houlottes).



Forestier.



Botaniste.

L'Eclaireur qui passe ce brevet peut porter au choix suivant ses compétences dominantes, les insignes actuels de forestier ou de botaniste, en attendant que le seul insigne valable pour ce brevet soit édité.

GUETTEUR

1^o avoir fait la preuve, par des victoires fréquentes, de son habileté et de sa tenacité dans les jeux et exercices d'approche.

2^o déceler, les yeux bandés, l'approche d'un éclaireur marchant avec précaution dans un sous-bois. Indiquer du bras tendu la direction, (au moins 6 bonnes épreuves sur 10).

3^o au cours d'un jeu, approcher sans donner l'éveil d'une patrouille ou d'un groupe d'éclaireurs arrêtés — observer leurs actes, retenir leurs paroles, se retirer silencieusement et rendre compte des observations faites.

Épier de même au cours d'un jeu, une patrouille en marche, la suivre à distance sans être remarqué. Déceler ses intentions. Fournir un compte-rendu utilisable pour le jeu.

4^o rester impassible, les yeux ouverts, pendant 4 minutes, malgré plusieurs camarades qui tentent de distraire le candidat par leurs rires et jeux, tout en observant alternativement une scène qui se déroule au loin, un paysage ou des bruits divers dont on rend compte ensuite.



Un Éclaireur ne regarde pas seulement devant lui, mais à droite, à gauche et derrière lui. Il y a des yeux derrière la tête, comme on dit.

B. P.

NAVIGATEUR-MÉTÉO

1^o prouver par un carnet (photos et croquis) ou des fiches d'observation que l'on a observé et que l'on connaît bien les principaux phénomènes météo — (nuages, pluies, vents, orages, etc...). S'essayer à prévoir le temps d'après les coutumes locales, les dictons, les réactions des plantes et des animaux.

2^o avoir photographié ou dessiné d'après nature dix constellations, étoiles ou planètes.

3^o se diriger de nuit durant 2 kms. suivant une direction donnée à l'aide de la lune et des étoiles.

4^o avoir participé à une « veille de nuit » comportant un carnet de bord météo et cosmo.

5^o avoir réalisé deux épreuves choisies ou proposées par le garçon et acceptées par le C. T. en fonction des possibilités locales. Par exemple :

— fabriquer un abri météo et 3 instruments simples.

— fabriquer un appareil d'astro simple : lunette — astro, cadran solaire équatorial.

6^o participer pendant 3 mois au moins à un service public choisi parmi les suivants :

— cartes d'orage.

— observations de la végétation.

— cartes d'enseignement.

— feuille d'observation du temps, avec relevés journaliers.

— rapports pluviométriques.

ou tout autre service choisi par le garçon et accepté par la Maîtrise Nationale Nature. (Houlottes).



Météorologiste. Cosmographe.

L'Eclaireur qui passe ce brevet peut porter au choix suivant ses compétences dominantes, les insignes actuels de cosmographe ou météorologiste, en attendant que le seul insigne valable pour ce brevet soit édité.

OBSERVATEUR-TOPOGRAPHE

1^o faire un cross-orientation de 2 kms. comportant 6 points de passage en 1 heure au maximum.

2^o à la boussole, se diriger en terrain varié pendant 10 kms. dont 3 de nuit suivant un itinéraire désigné par le Chef, avec moins de 10 % d'erreur. Faire un relevé topo pendant 5 kms. de jour.

3^o identifier sur la carte un point du terrain et réciproquement, retrouver sur le terrain un point remarquable de la carte — (carrefour, clocher, arbre isolé, etc...).

4^o exécuter le relevé d'un terrain de camp, se servir à cette occasion de l'alidade, de la boussole, de la planchette.

Exécuter un croquis panoramique en un point remarquable de ce terrain ou à proximité.

Permettre l'identification de certains points caractéristiques de ce terrain en en faisant de rapides croquis descriptifs.

5^o établir avec une carte en courbes de niveau, le graphique des parties vues et cachées sous un certain angle de visée.

6^o « équiper » une carte d'état-major en hachures (lignes de crêtes, de thalwegs).

7^o grâce à des moyens de mesure personnels, évaluer sur le terrain 3 distances, hauteurs et angles avec moins de 10 % d'erreur.

8^o réaliser ou construire, au choix :

- un plan de terrain en relief.
- une alidade.

9^o avoir sa trousse de topographie complète et toujours parée.



PIONNIER

- 1° avoir une hache personnelle impeccablement entretenue.
- 2° savoir reconnaître les arbres à abattre et les marquer.
- 3° abattre correctement un arbre d'au moins 70 cm. de circonférence dans une direction précise.
L'ébrancher, le scier, parer la souche, préparer des buches, des fagots, des écorces.
Utiliser pour ce travail la cognée, le passe-partout et les coins.
- 4° faire un demi-stère.
- 5° diriger la construction en utilisant les brelages, au choix :
 - a) de l'autel et du mât de camp.
 - b) d'un observatoire de 8 m. de haut.
 - c) d'une hutte de guet.
 - d) d'une salle à manger.
- 6° construire un établi de froissartage et un banc en froissartage.



Les pionniers sont des hommes qui vont ouvrir un chemin dans la jungle ou ailleurs pour ceux qui viennent après eux.

B. P.

PONTONNIER

1^o assurer en moins de 10 minutes le franchissement d'un cours d'eau d'au moins 4 m. de large, pour toute sa patrouille, en utilisant haches, bâtons, lassos. Système de va-et-vient ou autre.

2^o construire seul un pont de singe de 6 m. de portée en moins de 30 minutes.

3^o construire seul une passerelle, charge utile 500 kgs, sur un cours d'eau de 3 m. de large.

4^o diriger la construction d'un pont de style de son choix, 6 m. de portée, charge utile 1 tonne.

5^o construire ou aménager au choix :

a) un barrage.

b) un embarcadère.

c) un radeau pouvant transporter 4 éclaireurs.



Au cours de notre marche, nous construisîmes près de 200 ponts.

B. P.

PROSPECTEUR

1^o posséder un matériel géologique simple (marteau, burin, trousse, etc...). Avoir prospecté à l'aide de ce matériel un gisement géologique, une carrière, une coupe. En rapporter un compte-rendu, des échantillons des principales découvertes (roches, fossiles, etc...) ou une reconstitution des couches rencontrées.

2^o établir une collection de minéraux, de roches ou de fossiles de sa région (30 objets au minimum) recueillis sur place, identifiés par le garçon et classés.

3^o cuire de l'argile, fabriquer du plâtre à partir du gypse, polir du marbre ou de la serpentine, cliver schistes, ardoises, craie.

4^o Avoir dressé la carte des points d'eau de sa commune ou d'une région déterminée. Les reporter sur une carte géologique.

5^o avoir réalisé deux épreuves dans la liste ci-dessous ou proposées par le garçon et acceptées par le C. T. en fonction des possibilités locales :

a) avoir participé à une exploration de grottes ou de carrières souterraines.

b) réaliser en glaise la maquette de sa région (10 × 10 kms). Y reporter les contours de la carte géologique.

6^o avoir aidé un géologue, un archéologue ou un spéléologue à la réalisation de fouilles ou de prospections. Aider les sociétés locales à recueillir des échantillons, ou exécuter tout autre service choisi par le garçon et accepté par la Maîtrise Nationale Nature. (Houlottes).



TRAQUEUR

1° organiser une base d'affût ou une hutte de guet. L'avoir utilisée avec succès pendant au moins trois affûts dont un de nuit. En rapporter un carnet d'observations.

2° avoir capturé sans le blesser un animal (petit mammifère, insecte rare, batracien, etc...) l'avoir élevé en reconstituant son cadre naturel de vie, l'avoir observé et avoir noté ses observations. (1 mois environ). L'avoir remis en liberté.

3° choisir un centre d'intérêt parmi les suivants : animaux, oiseaux, insectes, reptiles, batraciens, poissons, etc... Avoir fait une série d'observations précises sur 10 sujets. Avoir dressé leur fiche d'observation.

4° posséder un matériel de prises d'empreintes. Avoir réalisé une série d'empreintes d'animaux vivant dans la nature. Les avoir identifiés.

5° participer à un service public choisi parmi les suivants :

- pose de nichoirs
- nourrissage hivernal
- baguage des oiseaux
- destruction de nuisibles — (piégeage)
- élevage pour laboratoires
- envoi d'animaux au Muséum ou de serpents à l'Institut Pasteur.

ou tout autre service choisi par le garçon et accepté par la Maîtrise Nationale Nature (Houlottes).

L'Éclaireur qui passe ce brevet peut porter au choix, suivant ses compétences dominantes, les insignes actuels de traqueur, ami des oiseaux ou entomologiste, en attendant que le seul insigne valable pour ce brevet soit édité.



Traqueur.

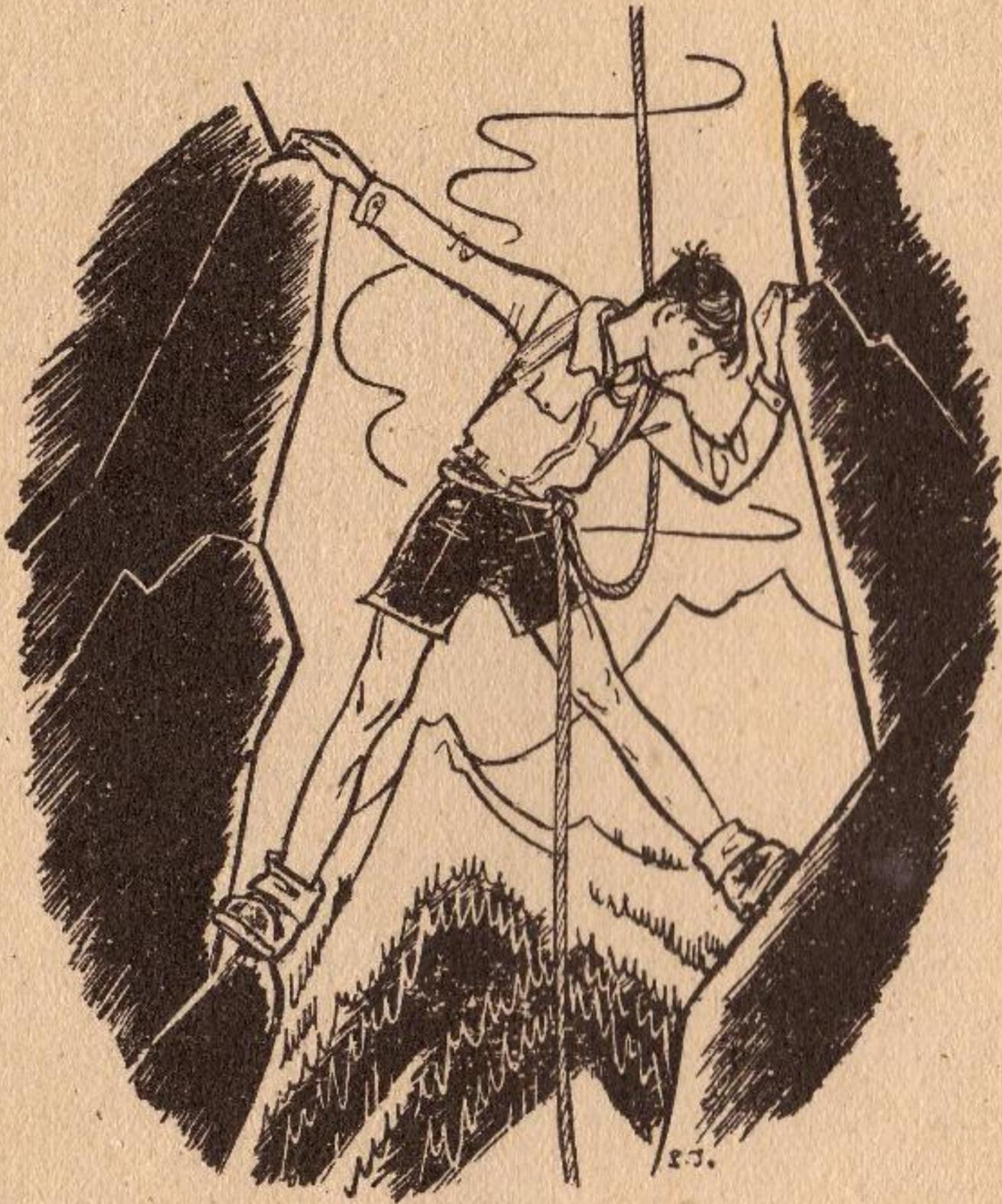


Ami des oiseaux.



Entomologiste.

Brevets Sportifs



Ne dites jamais : « Je suis mort », avant d'être mort.

B. P.

ATHLÈTE

1° avoir le brevet de la F. F. E. P. correspondant à son âge.

2° effectuer le parcours de la piste du cran en 3 minutes au plus.

Cette piste comprend successivement :

- course à pied : 25 m.
- grimper à l'aide de la corde : 4 m.
- ramper : 10 m.
- lancer : 1 balle dans une cible de 4 m² se trouvant à 12 m. Course de 100 m. avec franchissement de 4 obstacles (haies, murs, etc...) de 1 m. à 1 m. 50 espacés de 25 m.
- course : 15 m.
- poutre d'équilibre : 5 m.
- course en slalom : 100 m.

Après le dernier obstacle :

course : 25 m. Hisser un poids de 20 kgs. à 1 m. 50 du sol. Sprint final : 50 m.

3° 50 m. nage libre en 42" au plus.

— plonger correctement de deux mètres de hauteur au moins.

4° une épreuve, au choix, parmi les suivantes :

a) grimper 6 m. à la corde lisse sans les jambes.

b) faire le saut périlleux.

c) franchir 5 camarades agenouillés, têtes baissées les uns contre les autres, en terminant par un roulé-boulé.

d) plonger à travers un cerceau tenu à 1 m. du sol en se recevant à terre par un roulé-boulé.

e) à la barre fixe ou aux barres parallèles, faire le grand soleil.

f) marcher 10 mètres sur une corde tendue sans mettre pied à terre.



CAVALIER

1^o monter correctement aux trois allures et parcourir au moins 5 kms. en terrain varié.

2^o harnacher et seller. Démontrer les inconvénients d'une selle et de rênes mal établies.

3^o nourrir, abreuver et panser un cheval.

Connaître les précautions à prendre pour l'entretien des pieds des chevaux.



Pour que ton cheval boive volontiers quand tu le mènes à l'abreuvoir, fais-le d'abord avoir soif.

B. P.

ÉCLAIREUR DE MONTAGNE

1^o préparer l'équipement exigé par une sortie en montagne (entretien des souliers ferrés, pliage des cordes).

2^o effectuer avec un alpiniste expérimenté une course épreuve comprenant :

- un passage de rocher.
- un passage de glacier.
- une descente en rappel.

3^o choisir le meilleur itinéraire dans un pierrier, sur un névé.

4^o donner des renseignements essentiels sur la préparation et la conduite d'une course de moyenne altitude : itinéraire, croquis, horaires.

5^o démontrer à cette occasion que l'on connaît :

- a) les procédés de sécurité (assurances diverses, pitonnage, manœuvres de cordes).
- b) le matériel d'alpinisme et d'escalade, cordes, pitons, marteaux, crampons, étriers.
- c) la topographie de sa région et les caractéristiques des roches.
- d) les manifestations atmosphériques qui permettent de suivre l'évolution du temps avec un minimum de justesse.
- e) les soins à apporter en cas de coups de soleil, gelures, entorses, fractures et tout ce qui peut concerner le sauvetage en montagne.



ÉCLAIREUR SKIEUR

1° choisir une paire de skis, expliquer les raisons du choix (nature du bois, longueur, poids, forme, fixation, bâtons).

2° entretenir un équipement personnel ou de location.

Régler les étriers. Effectuer un fartage correct. Poser les peaux de phoque ou les moyens de fortune pouvant les remplacer. Faire une réparation de fortune (bois, cuir, parties métalliques).

3° témoigner d'une bonne technique de ski :

marche, conversions, monter en ciseaux, en escaliers, descentes directes et obliques. S'arrêter à gauche et à droite (dérapage, christiania, etc...). Slaloms. Freinage avec skis et bâtons.

4° effectuer devant un moniteur officiel une descente en slalom dont les caractéristiques sont les suivantes :

dénivellation : 75 à 100 m. longueur : 200 à 300 m. nombre de portes : 15.

L'épreuve est courue en deux manches chronométrées. Le temps est donné par la moyenne des deux temps réalisés. Le temps de base est établi par le moniteur.

Le temps moyen réalisé doit être inférieur ou au plus égal au temps de base multiplié par 1,75.

5° épreuve de fond.

Parcours de 7 km. avec sac de 5 kgs.

Si une patrouille (minimum 5 garçons) prépare ce brevet, elle doit effectuer un parcours de 5 kms. en transportant un scout sur une civière montée sur skis.

Ce brevet a été établi en liaison avec la Fédération Française de Ski et donne droit au brevet officiel de cette Fédération à condition d'être licencié.

La licence peut être demandée au Quartier Général, Branche Eclaireur.



MAITRE D'ARMES

1° après un entraînement préalable d'au moins 6 mois, soutenir d'une façon satisfaisante un assaut d'escrime :

- au fleuret.
- à l'épée.

devant un instructeur compétent, si possible agréé par la Fédération Française d'Escrime.

2° démontrer les différentes positions, les coups et les parades.



Défense ne signifie pas défiance.

B. P.

NAGEUR

1° sauter à l'eau et nager tout habillé (tenue scoute) se déshabiller dans l'eau sans prendre pied.

2° nager 200 mètres : style à volonté.

nager 50 mètres : sur le dos.

Pratiquer une autre nage que la brasse, le crawl de préférence.

3° plonger correctement en avant. Sauter les pieds en avant d'une hauteur de 3 m.

4° nager 10 mètres sous l'eau.

5° nager habillé 25 m. pour rechercher par 2 m. de fond minimum un objet ou pierre de 2 kgs. Revenir en surface et nager 25 m. en soutenant ce poids à fleur d'eau.

Ce brevet donne droit au diplôme officiel de nageur scolaire de la F. N. S., envoyer le procès-verbal de l'épreuve au Q. G. branche éclaireur.



Le danger est comme l'eau froide. Plus on la regarde. et plus elle vous fait peur. Plonge donc et nage hardiment.

B. P.

PARACHUTISTE

Après un entraînement préalable, avoir exécuté au choix :

- 10 sauts à la tour à parachute.
- 1 saut d'avion.



« Sois Prêt », le « G O » ne te surprendra pas.

PILOTE DE PLANEUR

Sur planeur, effectuer un vol d'une minute avec courbes en forme de « S ». L'atterrissage consécutif à ce vol devra être normal.

Cette épreuve correspond au brevet B de pilote d'avion sans moteur de l'Aéro-Club de France. Elle doit être préparée et passée en liaison avec cet Organisme.



« Faire Face » (devise de Guynemer).

SELF-DÉFENSE

1° après un entraînement de 6 mois, soutenir devant un adversaire de son poids :

- a) un match de boxe de 2 rounds de 1 minute 30 secondes chacun.
- b) 1 assaut de lutte.

2° démontrer quelques coups fondamentaux et leur parade dans ces deux sports.



*Comme Éclaireur, si vous voulez obéir à la devise :
« Toujours Prêt », apprenez la boxe et pratiquez-la de
temps à autre.*

B. P.

TIREUR

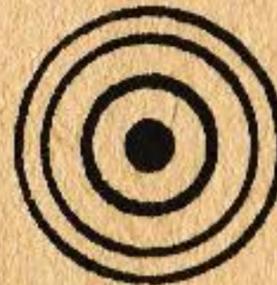
1° faire soi-même un équipement d'archer comprenant : un arc portant à 50 mètres au moins, trois flèches empennées, une cible.

2° sur cible de 1 m. de diamètre, tirer à l'arc à 20 mètres de distance et obtenir 12 points par 10 coups (cercle noir de 50 cm. de diamètre compte 2, cercle blanc de 1 m. de diamètre compte 1).

3° atteindre 3 fois sur 5 un objet de 30 cm. de diamètre placé à 10 m. de hauteur.

4° la position du tireur étant facultative, obtenir au tir à la carabine (5,5) à 30 m. un minimum de 18 points avec 10 balles sur une cible du modèle ci-dessous :

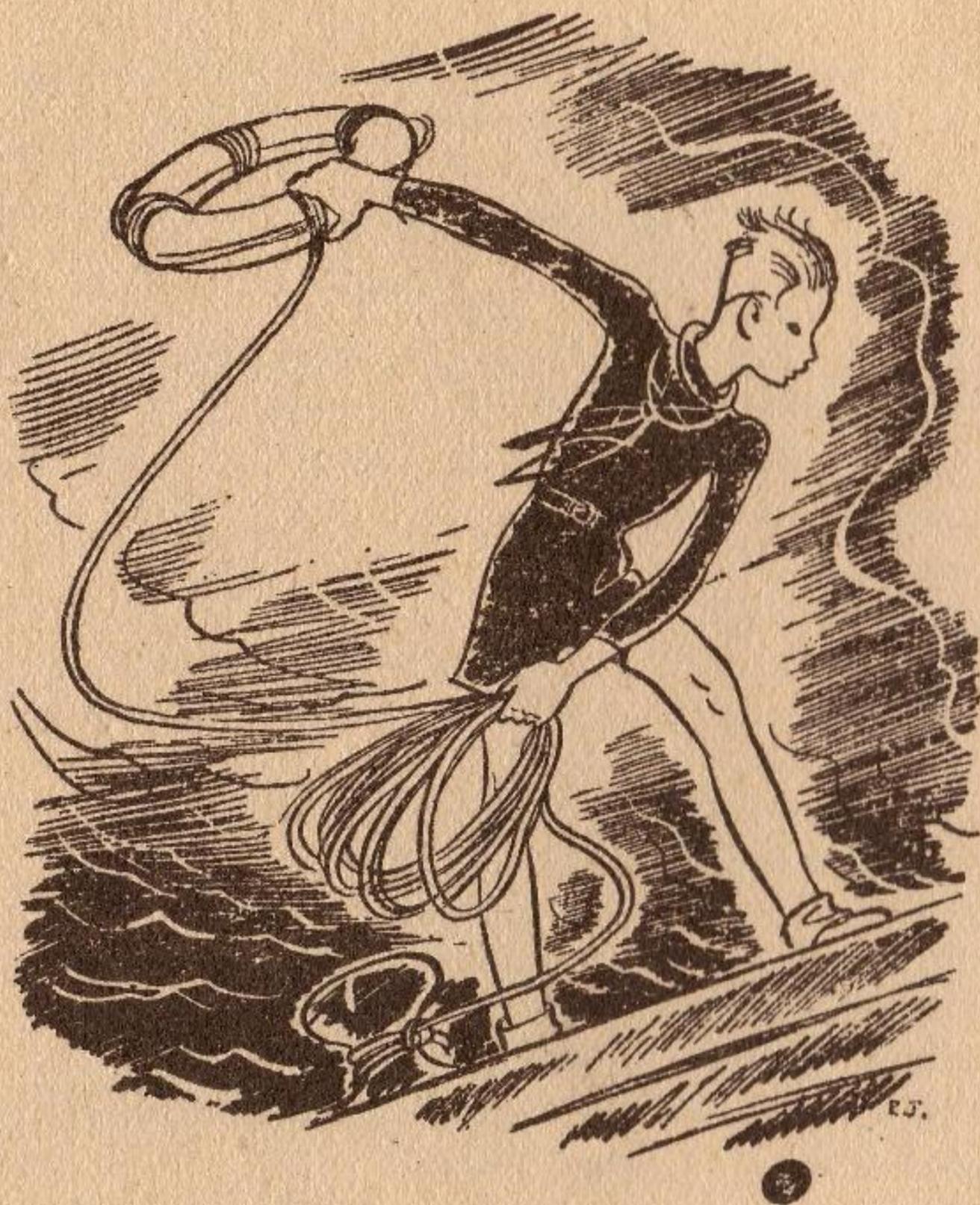
| No | Diamètre | Points |
|----|----------|--------|
| — | — | — |
| 1 | 16 cm. | 1 |
| 2 | 12 cm. | 2 |
| 3 | 8 cm. | 3 |
| 4 | 4 cm. | 4 |



5° entretenir soigneusement les armes.

6° connaître les conditions de sécurité et les appliquer. Le brevet sera refusé à l'Eclaireur qui ne respecte pas ces conditions.

Brevets de Services



Un Éclaireur doit toujours être prêt, à n'importe quel moment, à faire son devoir et à affronter le danger pour aider son prochain.

B. P.

SERVICES

AGENT DE LIAISON

1^o Transmettre et recevoir un message de 20 mots par signaux optiques de jour ou de nuit, distance 1 km. minimum. Utiliser au choix alphabet morse ou sémaphore.

2^o Chiffrer et déchiffrer un message en utilisant les différents procédés : transposition, grille, clef, code.

3^o Pratiquer couramment, au choix :

— dactylographie, — sténographie ou sténotypie, — procédés multicopistes (Gestetner, ronéo, linographie, etc...), — ou réaliser un bulletin de liaison en 50 exemplaires.

4^o Savoir parfaitement téléphoner.

5^o Nager 60 m.

6^o Au choix, en terrain varié :

— suivre un itinéraire fixé de 50 kms en moins de 4 h. à bicyclette.

— transmettre un message oral de 20 mots sur 25 kms en moins de 6 h. à pied.

— ou en utilisant différents moyens sur 100 kms en moins de 8 h. La mission sera donnée à l'improviste par le chef.

7^o Circuler pendant 8 heures dans un secteur déterminé de ville ou de campagne parcouru par dix garçons ou chefs ayant votre signalement sans se faire repérer par eux (déguisement autorisé).

8^o Avoir un système de liaison instantanée avec le C. T.

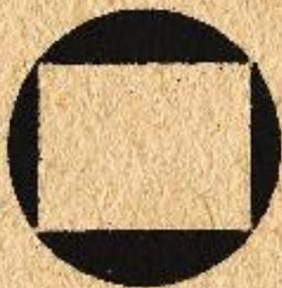
9^o Avoir assuré pendant au moins 3 mois la distribution de Scout à tous les garçons de la troupe dès sa parution.



Messager.



Guide.



Secrétaire.

L'Eclaireur qui passe ce brevet peut porter au choix, suivant ses compétences dominantes, les insignes actuels de messenger, guide ou secrétaire, en attendant que le seul insigne valable pour ce brevet soit édité.

INTERPRÈTE

- 1° Parler *correctement* une langue étrangère.
- 2° Avoir accueilli un étranger et l'avoir guidé en France.
- 3° Avoir servi effectivement d'interprète au cours d'un camp à l'étranger.
- 4° Etre à la disposition du syndicat d'initiative de son pays.
- 5° Se signaler au Quartier Général pour être utilisé soit comme traducteur de revues étrangères, soit comme interprète à l'occasion d'une manifestation scout internationale ou pour l'accueil des Scouts étrangers.



Le Scout est l'ami de tous et le frère de tout autre Scout.

MENEUR DE JEU

1^o Préparer et mener un feu de camp de troupe (ou une fête de troupe) composé de numéros simples. Avoir conseillé et aidé à la préparation des costumes, masques, accessoires et à la mise en scène.

2^o Mener une veillée de patrouille comprenant par exemple la lecture d'un texte, un commentaire, quelques jeux et chants.

3^o Avoir un carnet personnel de chants et textes (ou tout au moins de titres), idées de scénettes, danses.

4^o au choix :

a) savoir jouer d'un instrument de musique de camp (harmonica, flûte, clarinette, accordéon, xylophone, guitare, ...) et utiliser cette compétence.

b) fabriquer 5 masques différents et maquettes des costumes correspondants.

c) apprendre à un groupe un chant à deux voix.

d) marionnettes ou théâtre d'ombres chinoises.

Préparer le matériel, fabriquer les personnages, jouer une scénette au cours d'une fête ou d'un feu de camp.



Acteur.



Boute-en-train



Chanteur.



Musicien.

L'Éclaireur qui passe ce brevet peut suivant la ou les spécialités choisies porter les insignes actuels d'acteur, boute-en-train, chanteur, musicien, en attendant que le seul insigne valable pour ce brevet soit édité.

MONITEUR-ARBITRE

- 1° Avoir le brevet d'athlète.
- 2° Diriger la construction et le parcours de la piste du cran.
- 3° Avoir appris à un garçon à nager.
- 4° Avoir pris correctement au moins une fois les performances de tous les garçons de 2^e et 1^{re} classe de sa troupe.
- 5° Arbitrer correctement un sport d'équipe, connaître les règles, le matériel, pouvoir diriger l'entraînement d'une équipe.

Ces sports sont les suivants, au choix :

- football
- hand-ball
- basket-ball
- volley-ball
- rugby
- hockey
- water polo.



« Vouloir gagner savoir perdre. »

SAUVETEUR

1° Départ plongé d'une embarcation ou d'un quai. Parcourir 15 m. nage libre. Saisir en surface un camarade, puis nager 10 m. en le soutenant la tête hors de l'eau.

2° Lancer une bouée de 3 kg. 500 munie d'un cordage de 20 m. deux fois en moins de 40 secondes à moins de 2 m. d'un but flottant situé à 8 m. du bord.

3° Soulever, porter et traîner un blessé dans une salle enfumée sur un trajet de 10 m. le plus rapidement possible.

4° Connaître les points d'eau de son quartier ou de sa localité. Savoir organiser la chaîne pour contribuer à l'extinction d'un feu.

5° Au camp, équiper le poste de sauvetage et de lutte contre l'incendie. Mettre en marche le dispositif de sécurité, quelles que soient les circonstances, en moins de cinq minutes, après une alerte donnée à l'improviste par le chef.



Un Éclaireur ne peut être vraiment utile tant qu'il ne sait pas nager.

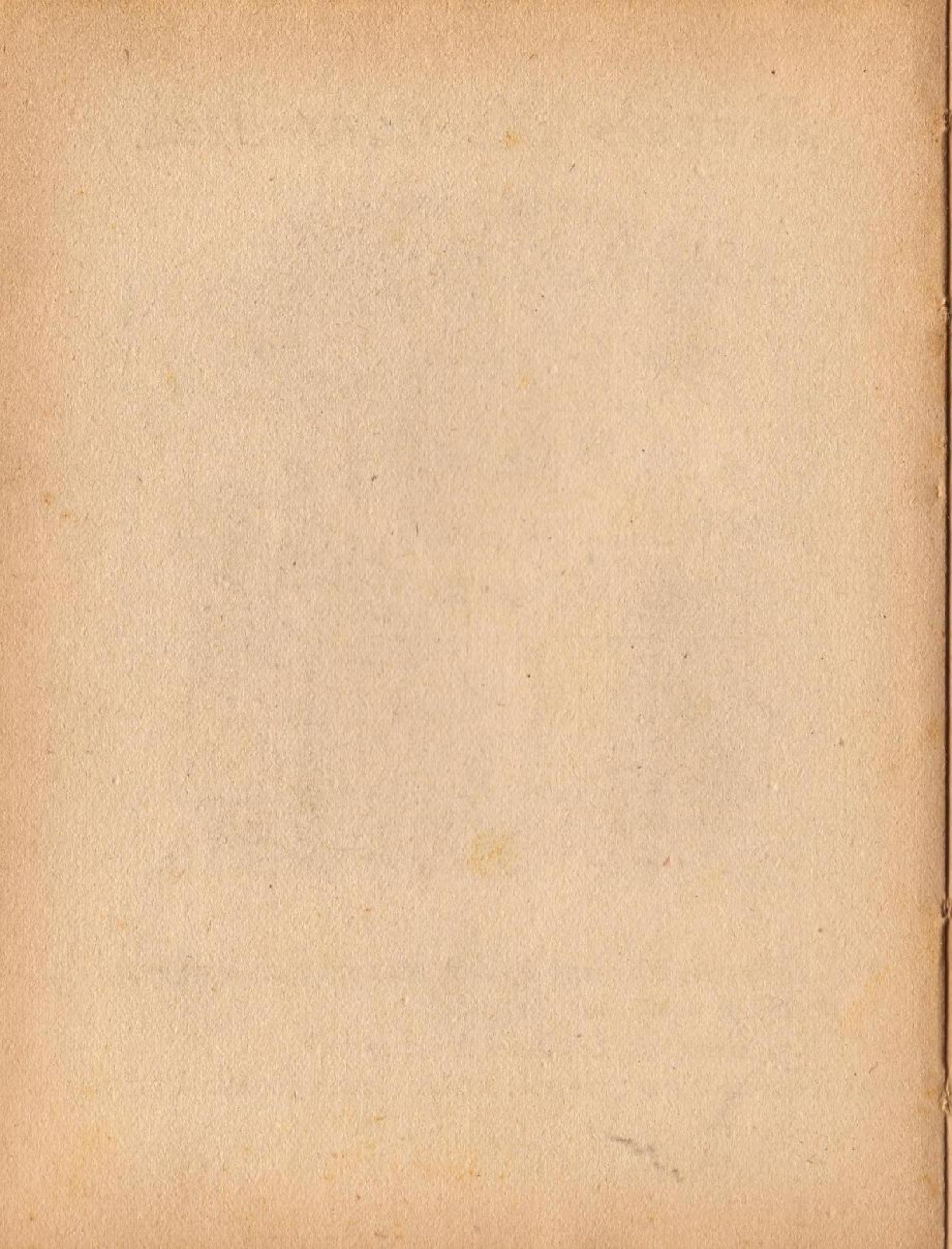
B. P.

SECOURISTE CROIX-ROUGE

Les épreuves de ce brevet sont conformes au brevet officiel de la Croix-Rouge et doivent être passées devant un moniteur breveté ou si possible un médecin, en accord avec le Conseil Départemental de la Croix-Rouge (Direction de l'Enseignement).

- 1° Connaître la conduite à tenir en présence d'un blessé.
- 2° Savoir poser les écharpes et les bandages de première urgence.
- 3° Savoir où et comment poser un garrot, un pansement compressif.
Connaître les points de compression des artères.
- 4° Savoir soigner les fractures, chocs, entorses, luxations, traumatismes.
- 5° Savoir soigner les plaies et les brûlures.
- 6° Démontrer les différentes méthodes de respiration artificielle.
- 7° Stérilisation, connaître les moyens d'urgence.
- 8° Désinfecter une plaie, faire un pansement.
- 9° Savoir tenir une chambre de malade. Poser des ventouses, tenir la feuille de température, prendre le pouls.
- 10° Savoir la conduite à tenir en cas de :
 - fièvres et maladies contagieuses,
 - troubles digestifs,
 - accidents divers (morsure de serpent, corps étrangers dans l'œil, etc...).
- 11° Constituer et équiper une trousse de secours.
- 12° Brancarder un blessé en terrain varié (100 m.) ou dans une maison, en descendant au moins deux étages.





Brevets Missionnaires



*Dans une situation difficile, vous ne vous tromperez
jamais si vous vous demandez :*

Qu'aurait fait le Christ à ma place ?

Faites-le alors dans la mesure de vos forces. B. P.

ACOLYTE

1^o servir la messe basse par cœur, parfaitement. Etre capable de remplir à la grand-messe et au Salut les fonctions d'acolyte et de thuriféraire.

2^o préparer à la sacristie et à l'autel les objets et vêtements liturgiques pour la Messe. Savoir lire, par conséquent, les indications de l'ordo pour les couleurs liturgiques.

3^o connaître les grandes divisions de l'année liturgique et les grandes fêtes de l'année. Savoir quelle couleur liturgique convient à chacune.

4^o connaître en particulier, la cérémonie de la vigile pascale et pouvoir préparer ses camarades à y participer.

5^o s'engager à s'offrir comme servant à la messe quand on constate que le prêtre est seul. Servir d'instructeur dans sa patrouille ou sa troupe et avoir déjà appris à un ou deux garçons à servir la Messe, leur expliquant les principales attitudes du prêtre et les gestes principaux.



CATÉCHISTE

1° être capable de répondre à des interrogations sur l'ensemble du catéchisme. Montrer en le faisant que l'on a compris le lien entre les dogmes, la liturgie et la morale catholiques.

2° savoir plus pleinement ce que sont les sacrements et leur rôle dans la vie du chrétien. Pouvoir, par exemple, expliquer le rituel du baptême.

3° s'offrir pour aider des scouts à préparer leurs épreuves religieuses. En avoir fait préparer un à sa Promesse, et un à sa deuxième classe.

4° faire visiter à sa patrouille, ou à la troupe, une église en expliquant la disposition, le mobilier liturgique, ce qu'est une église pour un chrétien.

— *Ce brevet peut tenir lieu d'épreuve religieuse de première classe.*



ÉVANGÉLISTE

1° avoir une connaissance sommaire de l'époque de composition et du caractère propre de chaque évangile. En avoir lu un d'un bout à l'autre.

2° avoir des notions sommaires sur la géographie de la Palestine, la vie au temps de Notre-Seigneur, les institutions juives, les fêtes.

3° savoir se servir d'une synopse pour situer les principaux faits de la vie de Jésus dans son déroulement.

4° connaître dans l'Ancien Testament les principales prophéties concernant le Christ et les grands personnages ou les grands événements préfigurant Sa vie et la fondation de l'Église.

5° avoir aidé un garçon à préparer sa deuxième classe pour la connaissance de l'Évangile. Apprendre à d'autres à se servir d'un synopse.

6° savoir, à la messe de camp, lire l'évangile à voix intelligible, avec intelligence et respect.



FILS DE L'ÉGLISE

1° savoir et pouvoir expliquer à d'autres ce qu'a été la fondation de l'Église par Notre-Seigneur. Savoir ce que signifient les « notes » ou signes de la véritable Église, une, sainte, catholique, apostolique.

2° posséder une connaissance sommaire de l'histoire de l'Église et le rôle de quelques grands saints.

3° posséder une connaissance sommaire de l'organisation de l'Église dans son centre à Rome, dans le diocèse, dans la paroisse.

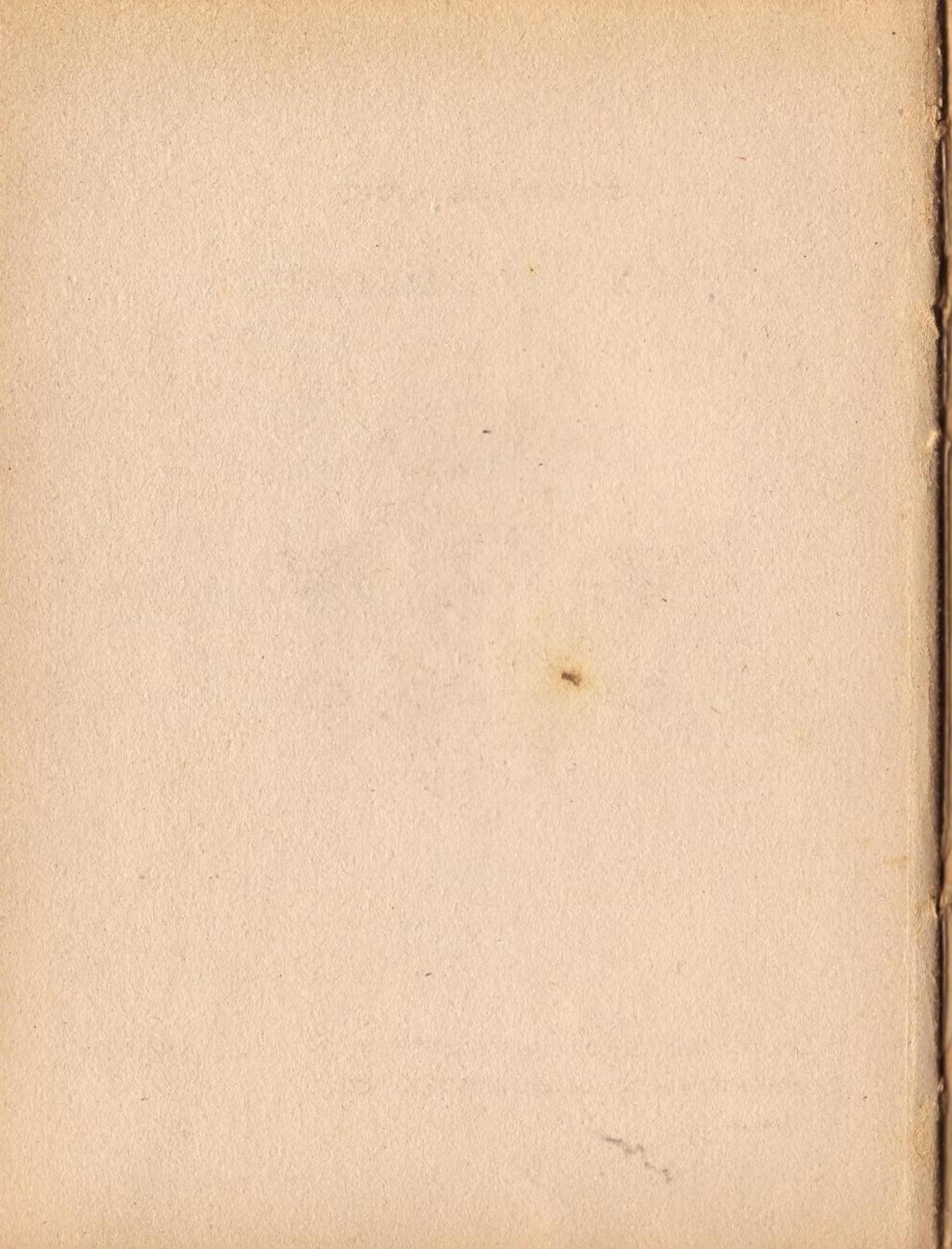
4° connaître l'état actuel de l'Église dans le monde et quelque chose de l'organisation et de l'état actuel des Missions.

5° savoir ce qu'est l'Action Catholique et comment le Scoutisme des Scouts de France y tient sa place.

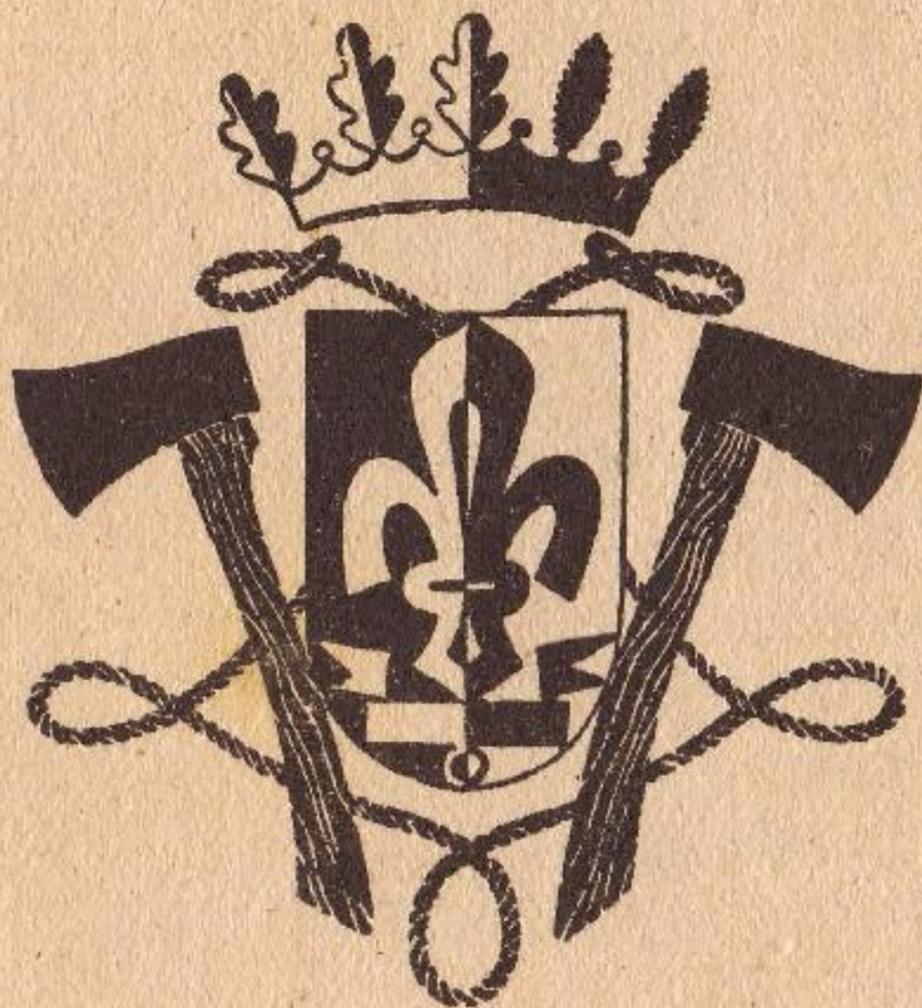
6° à la mesure de son âge, et de sa situation, se conduire en fils de l'Église et avoir donné des preuves d'esprit missionnaire. Par exemple, en correspondant avec un missionnaire, en aidant à la diffusion de journaux ou revues catholiques, en se mettant à la disposition du clergé de sa paroisse pour quelques services à lui rendre, en participant activement à une mission paroissiale, en aidant une œuvre missionnaire...

— *Ce brevet suppose que le garçon a déjà sa première classe.*





Pour préparer
la 1^{re} Classe



*On ne peut se dire vraiment « scout » qu'à partir
du moment où on est de première classe.*

IL est de coutume chez les Scouts de France de n'être autorisé à préparer les brevets qu'après avoir passé les épreuves de 2^e classe. Cet excellent principe est maintenu.

Par ailleurs, certaines épreuves de classe ne se retrouvent pas dans les brevets et ne trouveront dans ce chapitre aucune équivalence. C'est ainsi qu'un scout qui s'oriente vers la première classe doit passer les épreuves suivantes définies dans le petit livre édité par les Presses d'Ile-de-France *Nouvelles épreuves de classe pour les Eclaireurs* : ESPRIT SCOUT, CRAN ET DÉCISION, CONNAISSANCE DU MOUVEMENT, CIVISME, CONNAISSANCE DE LA FRANCE.

En outre le système des équivalences s'applique très largement aux épreuves suivantes dont chacune peut être remplacée par un brevet :

SPORT : Nageur, tireur, maître-d'armes, athlète.

OBSERVATION : Moniteur, arbitre, guetteur, traqueur.

NATURE : Navigateur-météo, traqueur, prospecteur, forestier, explorateur nautique, familier de la nature.

CAMPISME : Campeur.

PIONNIÉRISME : Pionnier, pontonnier.

SECOURISME : Brevet de Croix-Rouge.

Sauveteur.

ORIENTATION-TOPO : Observateur-topographe.

TRANSMISSION-LIAISON : Aide-radio, téléphoniste, agent de liaison.

INGÉNIOSITÉ : Reporter-photographe, cinéaste, monteur-électricien, aéromodeliste, mécanicien-dépanneur.

RELIGION : Catéchiste.

**Pour conquérir
le B é r e t v e r t**



Des dizaines de milliers de garçons attendent pour rentrer dans nos troupes. — Nous manquons de chefs. — Les Raiders nous en donneront. — Un idéal pour un Raider et un Routier. — Devenir Chef.

LES conditions exigées pour les Raiders sont rigoureusement maintenues.

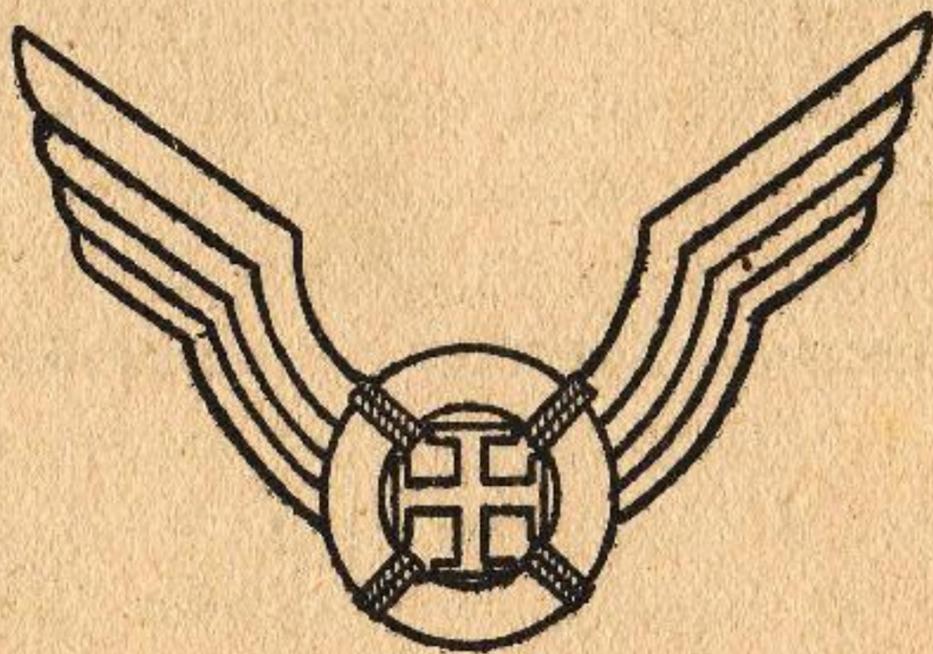
Pour obtenir la candidature raider, une troupe doit solliciter l'agrément du Commissaire de Province et cela suppose qu'elle soit une troupe d'excellent esprit scout.

De plus, elle ne peut solliciter cet agrément que lorsqu'elle a effectivement 2 scouts de première classe par Patrouille. Toute autre combinaison va contre l'intérêt du Mouvement.

Pour obtenir l'investiture, les scouts de 1^{re} classe doivent présenter les brevets Raiders : sportif, conducteur-mécanicien, woodcraft, services publics.

Lorsqu'ils ont passé avec succès ces différentes épreuves, ils se présentent individuellement devant la Cour d'Honneur (2^e et 1^{re} classe) qui seule peut les admettre à l'investiture personnelle. L'appréciation de la Cour d'Honneur est fondée sur la valeur religieuse du candidat et sur son esprit scout, de telle sorte que le garçon qui ne peut être cité en exemple à toute la troupe, doit être retardé. On lui précisera fraternellement les progrès qui lui sont encore nécessaires pour qu'il présente à nouveau sa demande.

Le nouveau système des brevets comporte seulement un élargissement des techniques Raiders. Les épreuves équivalentes sont sans nul doute aussi difficiles, mais plus accessibles peut-être aux troupes des petites villes et aux Patrouilles Libres, dont l'organisation matérielle est moins favorable que dans les grandes villes. De plus, elles permettront à ceux que tentent l'idéal des Raiders de s'y préparer de longue date par un effort plus personnel.



WOODCRAFT

Le brevet Raider comporte les épreuves suivantes :

« Avoir passé 24 h. seul dans la nature, sans parler à qui que ce soit. Marcher droit devant soi 3 h. de nuit, 2 h. de jour. Vie de trapeur pendant le reste du temps ».

Cet insigne pourra être obtenu par les scouts ayant acquis l'un des groupes de brevets suivants :

- explorateur et campeur.
- forestier-botaniste et traqueur.
- pontonnier et explorateur nautique.
- forestier-botaniste et prospecteur.

On peut obtenir ces brevets dès la fin de la 2^e classe, mais le brevet woodcraft ne peut être porté qu'après la 1^{re} classe.



Les fleurs, les plantes de toute sorte, leurs bourgeons, leur écorce ; les animaux, leurs habitudes et leurs espèces. Puis les étoiles dans les cieux, avec leurs places déterminées, leurs mouvements ordonnés, nous donnent la première conception de l'infini et du vaste système de son Créateur où l'homme est si peu de chose.

B. P.

SPORTIF

Le brevet « sportif » des Raiders exige qu'un scout de 1^{re} classe ait passé sa ceinture jaune de judo.

Pourront obtenir le brevet sportif, les scouts de 1^{re} classe qui auront passé au choix l'un des groupes de brevets suivants :

- éclaireur de montagne et maître-d'armes.
- skieur et nageur.
- parachutiste et nageur.
- pilote de planeur.
- cavalier et nageur.

On peut obtenir ces brevets dès la fin de la 2^e classe mais le brevet « sportif » ne peut être porté qu'après la 1^{re} classe.

Ces équivalences permettront d'ailleurs aux troupes Raiders de varier leurs programmes et après avoir pratiqué le judo pendant 3 ou 4 ans, elles pourront entreprendre le ski, le parachutisme, la montagne ou l'escrime.



Etre fort pour être utile.

G. HÉBERT.

CONDUCTEUR-MÉCANICIEN

Le brevet Raider demande qu'un scout de 16 ans passe son permis officiel de moto et cela suffit.

Si le scout de 1^{re} classe a moins de 16 ans, il doit passer les épreuves suivantes au choix :

- motocycliste et mécanicien-dépanneur.
- mécanicien naval — (brevet marin).
- motocycliste et opérateur-radio.

On peut obtenir ces brevets dès la fin de la 2^e classe, — le brevet conducteur-mécanicien ne peut être porté qu'après la 1^{re} classe.



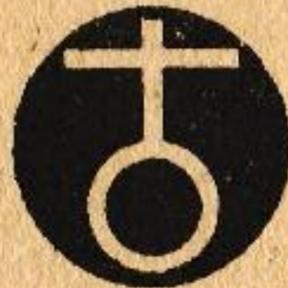
Soyez persévérants : tant de gens échouent par manque de volonté patiente et de persistance.

B. P.

MISSIONNAIRE

Il a été précisé, dans toutes les revues scoutes, qu'un Raider n'a pas à passer d'épreuves religieuses. Il doit, par un contact personnel et régulier avec un prêtre, assurer lui-même, sa propre formation religieuse. A 15 ou 16 ans, la religion n'est pas affaire d'école ou d'examens, mais véritablement une question de Foi personnelle et de vie intérieure.

La Cour d'Honneur qui se réunit avant les investitures doit examiner si le candidat est un exemple de vie chrétienne pour la troupe.



Dans tout Raider-Scout, il y a un apôtre.

SERVICES PUBLICS

Etant donné l'importance de cet entraînement, il n'est pas possible de lui trouver aucune équivalence. Il doit être réalisé en liaison avec les Services Publics. Seuls les scouts de 1^{re} classe des troupes reconnues comme candidates peuvent préparer ce brevet qui doit être passé devant un jury officiel.

Selon les besoins locaux et les possibilités locales, les Raiders ont le choix entre divers entraînements.

Trois programmes ont été mis au point avec les Services Officiels, vous en trouverez le texte ci-dessous.

D'autres programmes peuvent être proposés par les Provinces à l'approbation du Quartier Général.

Voici les programmes établis par le Quartier Général avec les Services officiels et les grands Organismes de secourisme et de sauvetage et qui sont valables pour toute la France.

1^o **POMPIER AUXILIAIRE** : (brevet officiel établi en commun avec le Ministère de l'Intérieur. Direction de la Protection Civile).

ENTRAINEMENT avec les Pompiers de la Ville ou de la localité.

PROGRAMME : Lutte contre l'incendie.

Utilisation du matériel.

Sauvetages divers.

Parcours du sapeur-pompier.

APPLICATIONS : Lutte contre l'incendie.

Sauvetages.

Défense passive.

2^o **NAGEUR-SAUVETEUR, SURVEILLANT DE BAIGNADE OU MARINIER SAUVETEUR** (brevet de la Fédération Nationale de Sauvetage).

ENTRAINEMENT avec un moniteur agréé par la Fédération Nationale de Sauvetage.

RAIDERS

PROGRAMME : natation habillée, nage sous l'eau, secours aux noyés (différentes méthodes). Lancement de bouées, d'amarres. Manœuvres d'embarcation.

APPLICATIONS : Surveillance de baignades.
Sauvetage en rivière, en mer.

3^o CROIX-ROUGE RAIDER — (établi en liaison avec la Croix-Rouge).

ENTRAÎNEMENT avec un moniteur agréé par le Comité Départemental de la Croix-Rouge et la direction des équipes secouristes.

PROGRAMME : Organisation des secours d'urgence.
Postes de secours d'urgence.
Exercices d'évacuation et de premiers secours.

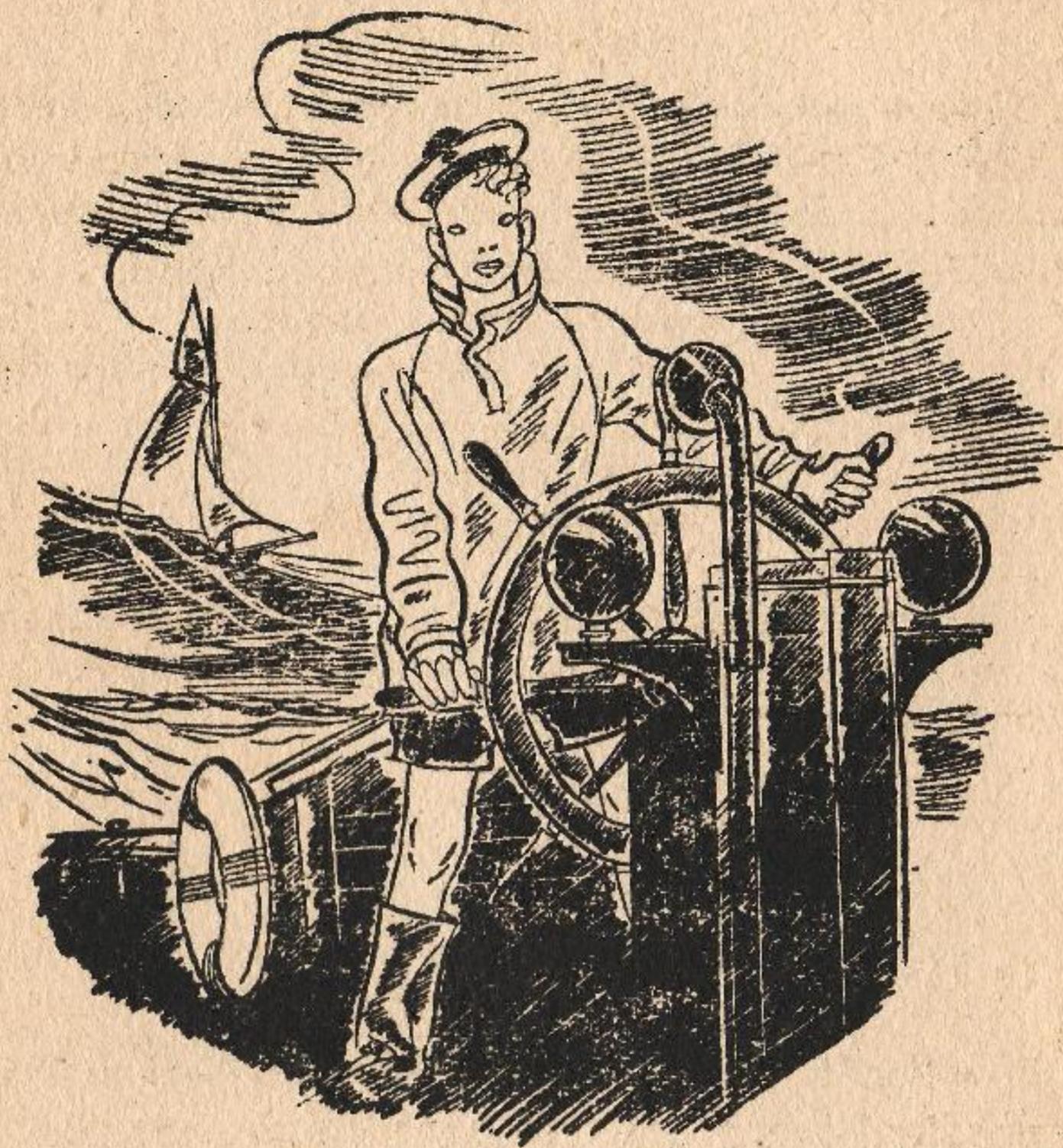
APPLICATIONS : Constitution d'équipes d'urgence.
Secours routiers.
Postes de secours.

Les brevets scouts (sauveteur et secouriste Croix-Rouge) ne peuvent en aucun cas remplacer ces épreuves. Ils peuvent toutefois faciliter par la suite l'entraînement raider.

Il faut que chaque éclaireur s'exerce d'avance et si un accident vient à se produire en sa présence, il remportera quelque chose qui vaut mieux que toutes les médailles ; la satisfaction d'être venu en aide à son prochain au péril de sa propre vie.

B. P.

Brevets Scouts-marins



Scouts-marins on compte beaucoup sur vous.

Un moyen de conquête : simplicité, chic esprit, service des autres troupes.
On doit pouvoir dire que les Scouts-marins sont des scouts d'élite si leur esprit est à la hauteur de leur technique.

DANS un équipage, chacun choisit un poste d'action, une spécialité valable pour un temps déterminé en conseil de patrouille. A bord et à terre, on fait appel constamment à ce spécialiste.

L'entretien du bateau demande dans chacune de ses parties un garçon compétent. Ce même garçon a à bord, une place déterminée par sa spécialité, pendant les postes d'action, de manœuvre, de coups durs, de veille, de navigation, de repos, etc...

A terre ou à bord, c'est lui qui doit mener les activités techniques correspondantes au brevet qu'il prépare et qu'il possède.

Le brevet scout-marin est donc l'insigne qui montre à tous les postes d'action marine qu'il a déjà remplis avec succès depuis son accession à la classe de « Marin ».

Cet insigne lui est attribué non seulement pour la valeur technique individuelle qu'il sanctionne, mais surtout en fonction du travail accompli effectivement au sein de l'équipage scout-marin.



Les brevets scouts-marins sont les suivants :

Timonier, gabier, pilote, voilier, charpentier naval, mécanicien naval, familier de la mer.

Le brevet de Patron passé par des Eclaireurs ou des Routiers est celui de Patron au bornage.

Il est délivré par l'inscription maritime du lieu où se passe le brevet.

CHARPENTIER NAVAL

1^o avoir entretenu avec soin la coque du bateau et tout le « matériel bois » de son équipage. Avoir été responsable de l'instruction charpentage de sa patrouille durant au moins 3 mois.

2^o *Epreuves au choix :*

- avoir aveuglé une voie d'eau, posé un morceau de bordé et fait des réparations durables à la coque du bateau d'équipage (ou de troupe).
- avoir fabriqué une maquette navigable.
- avoir fait un stage satisfaisant chez un charpentier naval.



Quoique tu fasses, fais-le bien, de manière à pouvoir en être fier.

B. P.

FAMILIER DE LA MER

Mêmes épreuves que le brevet d'explorateur nautique, adaptées au milieu et aux spécialités locales au choix du C. T.

Exemples :

Nageur sous-marin

Pêcheur en mer

Goémonier, etc...



Le marin a une vie grandiose. Il visite sans cesse des pays étrangers et curieux.

B. P.

GABIER

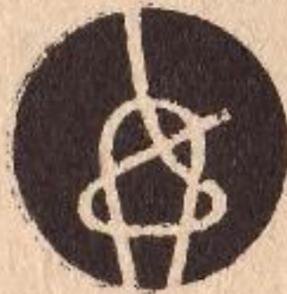
Le gabier est à la fois le manœuvrier et le fort en matelotage. A ce titre, il devra :

1° avoir assumé la responsabilité matérielle du gréement, de la voilure secondé par le voilier), des avirons (secondé par le charpentier naval) et de tous les instruments de manœuvre : gaffes, corps morts, bouées, filets, etc...

2° avoir préparé avec succès les garçons de son équipage aux épreuves 12 et 35 par des jeux et des instructions techniques intéressantes.

3° être reconnu par son équipage comme un manœuvrier correct et un bon patron de petite embarcation à la voile et aux avirons.

4° avoir une bonne habileté de manœuvre dans la mâture.



MÉCANICIEN NAVAL

Mêmes épreuves que pour le brevet de mécanicien-dépanneur, sauf pour les alinéas 2, 5 et 7 qui sont ainsi modifiés :

2° expliquer le fonctionnement des différents organes de propulsion d'une vedette ou d'un canot automobile.

5° régler les feux d'un bateau.

7° mettre en marche une vedette, un hors-bord.

En outre, une épreuve au choix parmi les deux ci-dessous :

— manœuvrer les embarcations à moteur de la troupe ou d'un A. D. S.

— avoir fait « quart en bas » sur un bateau de commerce ou un bâtiment de guerre.



PATRON

Le brevet de patron est délivré aux Eclaireurs, Routiers et chefs scouts-marins qui ont passé avec succès l'examen officiel de « patron au bornage ». Le texte de cet examen est délivré par l'Inscription Maritime et correspond aux connaissances suivantes :

1^o avoir subi avec succès les épreuves de Pilotin.

2^o justifier d'une certaine expérience pratique de la navigation (2 mois de navigation en mer — par périodes minima de 15 jours — ou 2 mois de navigation à voile ailleurs qu'en mer et 1 mois de navigation active en mer).

3^o avoir les connaissances exigées pour le « Certificat de Capacité » pour le commandement d'un navire de pêche. Avoir, en outre, certaines de celles exigées pour le « Brevet de Patron de pêche » soit :

a) savoir se servir d'une carte marine, des instructions nautiques et de l'Annuaire des marées ; prendre un alignement et un relèvement de jour et de nuit et déterminer sa position à l'aide de deux alignements, de deux relèvements, d'un alignement et d'un relèvement, de deux relèvements successifs d'un même point, d'un alignement ou relèvement ou de la sonde.

b) avoir des notions sur la manière de déterminer la route que fait le navire et la route à faire, en tenant compte du courant et de la dérive.

c) connaître l'usage du baromètre pour la prévision du temps ; les signes avant-coureurs du mauvais temps.



PILOTE

1^o CONNAISSANCES THÉORIQUES :

- carte marine.
- point par 3 relèvements.
- courbe de déviation du compas.
- plan (de mémoire) des installations portuaires.

2^o CONNAISSANCES PRATIQUES :

- tracer la courbe de déviation d'une embarcation équipée pour un camp.
- connaître les feux et le balisage de son quartier maritime.
- avoir navigué de nuit en dirigeant son embarcation pour rentrer au port et en expliquant aux garçons de l'équipage les dangers à éviter (récifs, courants, etc...).
- avoir un carnet de pilote — (croquis de côte, schémas, etc...)

3^o ÉPREUVES AU CHOIX :

- avoir effectué trois sorties sur un bateau pilote comme stagiaire.
- avoir préparé plusieurs garçons à l'épreuve de timonerie, de Pilotin et de Marin.



Évite les récifs et les sables mouvants.

B. P.

TIMONIER

A) avoir été chargé de la timonerie de son équipage et l'avoir fait progresser en cette matière.

B) *Epreuves particulières* :

1) *Signaux* — connaître :

a) 2 méthodes de signaux — (scott et bras).

b) flottants avec planchettes.

c) de hune, détresse, temps et marées.

2) *Pavillons*.

Étiquette navale et pavillons nationaux.

3) *Connaître* :

a) système de balisage français.

b) carte marine, I. N. annuaire marées.

c) maniement du lock et de la sonde.

d) usage du compas — (route et relèvement).

e) règles de route et feux de sa région.

4) avoir été au moins trois fois timonier de quart pour la troupe.

5) avoir inventé ou dirigé de nombreux feux de timonerie.

6) être reconnu bon veilleur.



VOILIER

1^o avoir démontré sa connaissance des gréements et voilures de sa région.

2^o avoir secondé le gabier d'équipage dans l'instruction des garçons.

Epreuves au choix :

— avoir entretenu les voiles et tentes de l'équipage (accrocs, cosses, œils, ralingues, garcettes).

— avoir fabriqué, gréé et entretenu les hamacs de sa patrouille.

— avoir fait un stage assez long chez un voilier à la satisfaction de ce dernier.



Pour préparer PILOTIN

Les équivalences prévues pour la 1^{re} classe, sont aussi valables pour les scouts-marins.

Équivalences supplémentaires pour les épreuves marines de Pilotin.

BOSCO : voilier-gabier.

SAUVETAGE : sauveteur.

CRAN ET DÉCISION : parachutiste — gabier.

NATURE : familier de la mer.

OBSERVATION : timonier.

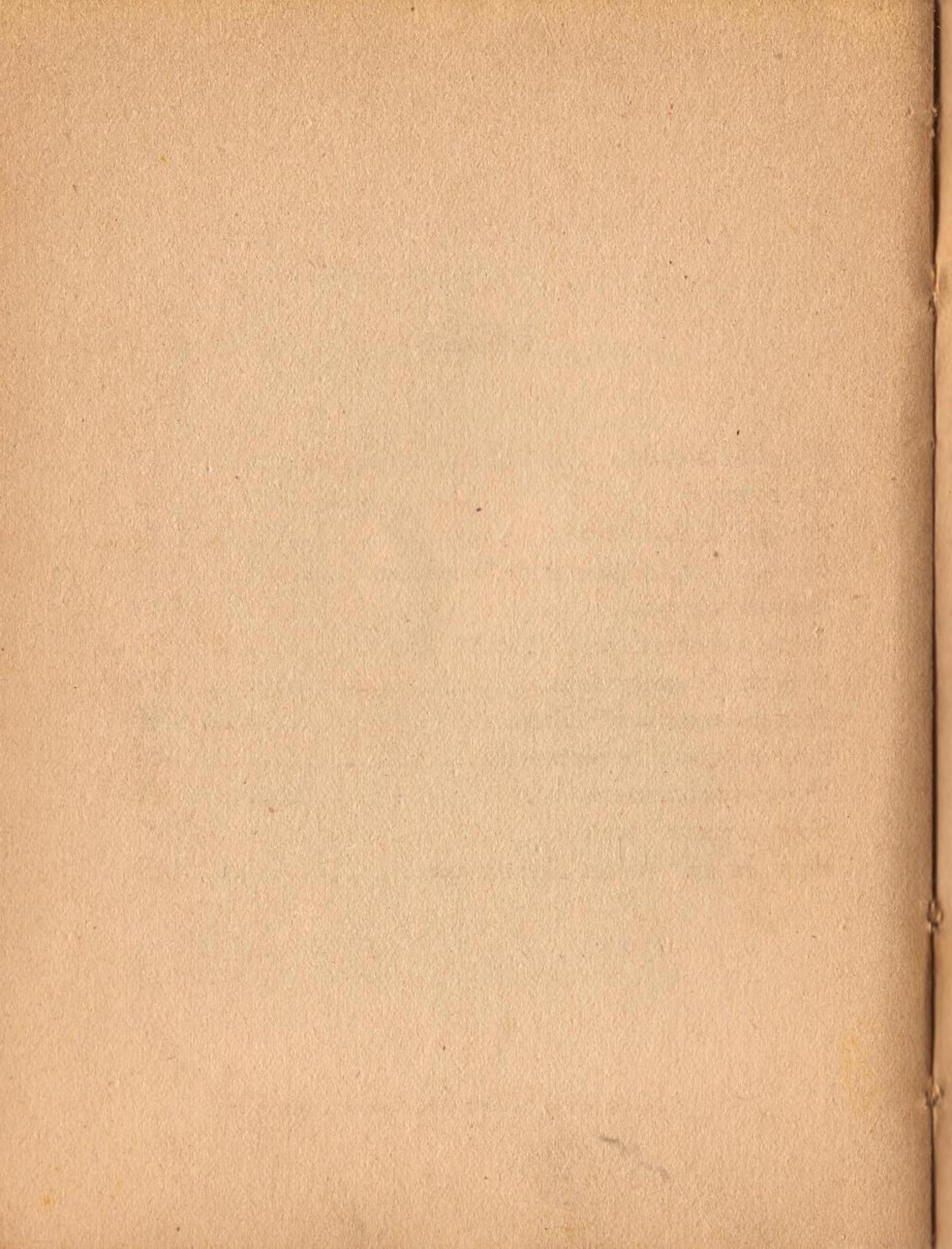
Pour devenir RAIDER

Pour la candidature Raider, une troupe scoute-marine doit solliciter l'agrément du Commissaire de Province. Elle le peut, lorsqu'elle a effectivement un Pilotin par équipage.

Pour obtenir l'investiture, les Pilotins doivent présenter les brevets Raiders :

- Missionnaire.
- Sportif.
- Services Publics.

Comme les scouts terriens, les marins, lorsqu'ils ont satisfait à ces conditions, doivent se présenter à la Cour d'Honneur composée par les marins et Pilotins de la troupe.



TABLE

| | |
|--|----|
| Liste des Brevets..... | 4 |
| Introduction..... | 5 |
| Brevets d'Ingéniosité..... | 7 |
| Brevets d'exploration et de Woodcraft..... | 23 |
| Brevets sportifs..... | 39 |
| Brevets de Services..... | 51 |
| Brevets Missionnaires..... | 59 |
| Pour préparer la 1 ^{re} Classe..... | 65 |
| Pour conquérir le béret vert..... | 67 |
| Brevets scoutmarins..... | 75 |
| Pour préparer pilotin..... | 85 |
| Pour devenir Raider-Scoutmarin..... | 85 |

COLLECTION DES SCOUTS DE FRANCE

M. MENU :

Larguez tout

Orientation pour l'action et la réflexion des chefs éclaireurs.

P. DELSUC :

Etapas

Plein-jeu

Pour entrer dans le jeu

P. L. PHILIPPE :

Ma patrouille

L. M. RENAUD et DURRANDE :

Embarque garçons

S. D. F. :

Chants liturgiques

Le vieux loup

Recueil officiel de chants S. D. F.

Nouvelles épreuves de classe

ÉDITIONS DES PRESSES D'ILE DE FRANCE